

Les Enfants du Levant

Isabelle Aboulker

Dossier pédagogique

Les enfants à l'opéra

*Les droits des enfants - Le baigne d'îlet à
Guillaume*

Projet musique 2012



Photo de François-Louis ATHENAS

L'accueil des enfants au spectacle est le moment privilégié de leur rencontre avec le spectacle vivant.

Profiter pleinement de cette expérience, c'est aussi la préparer. Le plaisir en est multiplié et le souvenir de cette expérience peut ainsi aller bien au-delà d'un simple moment de détente pour s'inscrire dans une démarche éducative, et contribuer à faire du jeune spectateur un « spectateur éclairé ».

Destiné aux enseignants c'est dans cet esprit que le présent dossier pédagogique a été rédigé par les conseillers pédagogiques en éducation musicale en collaboration avec l'équipe artistique et les artistes et **en lien avec les programmes scolaires** en vigueur.

Ce document se propose donc d'apporter un certain nombre d'**informations sur le spectacle** et, à partir des thèmes principaux de celui-ci, d'ouvrir d'éventuelles **pistes pédagogiques** adaptées à l'âge des enfants.*

La spécificité de ce projet est de retrouver sur scène des artistes : musiciens, chanteurs, acteurs confirmés et des classes d'écoles et élèves de collèges.

Si la rencontre entre professionnels et élèves sur scène est un moment privilégié, elle reste aussi une expérience unique et un moment fort pour les élèves spectateurs qui vont découvrir des enfants du même âge !

De plus, dans une même pièce, les élèves vont découvrir de la danse contemporaine, du théâtre et de la musique. Trois arts de la scène réunis dans un même spectacle.

Il est possible d'organiser la rencontre avec un écrivain ou les ambassadeurs des enfants (droits des enfants).

Il est aussi offert un CD d'accompagnement avec des extraits et des bandes sons.

Toute demande peut se faire par mël : lydie.geraud@ac-reunion.fr

Ces propositions d'exploitations ne sont pas exhaustives et laissent place à tous prolongements, compléments et adaptations en fonction de vos propres projets.

Ces propositions ne sont que des pistes que vous avez le choix d'explorer ou pas.

En vous souhaitant une excellente lecture et de belles découvertes !

**Préambule en partie inspiré des dossiers JMF*

« LES ENFANTS DU LEVANT »

D'ISABELLE ABOULKER

OPÉRA POUR ENFANTS

7 ARTISTES ET 100 ÉLÈVES ACTEURS DANSEURS ET CHANTEURS



Photo de François Louis ATHENAS

**Un livre, un opéra pour enfants, racontent
le destin broyé de centaines de gosses envoyés, au
milieu du XIX^e siècle, dans un bagne.**

Créations originales d'artistes locaux

Mise en scène : Jocelyne LAVIELLE

Musique : Isabelle ABOULKER

Livret et paroles : Christian EYMERY

Direction : Lydie GERAUD / Thierry BOYER

Chorégraphe : Véronique ASENCIO

Pianiste : Lauriane RIGHI

Chanteuse Lyrique: Martine RAHYR

Saxophoniste, flûtiste : Gilles RAYMOND

Préparation vocale : Anne Gaëlle BADUEL

Régisseur et concepteur des éclairages : Dominique BEN VENUTTI

Son : Cédric CORRIERI

Acteurs, chanteurs: 100 élèves de 8 à 14 ans de la Réunion

Les artistes et professionnels

Les partenaires apportent leurs compétences spécifiques, une démarche pédagogique complémentaire. Ils développent les capacités créatives, permettent l'apprentissage de techniques particulières.

Jocelyne LAVIELLE : Artiste dramatique, réalise la mise en scène et travaille tout au long de l'année avec les élèves. Comédienne, elle sera aussi le conteur.

Véronique ASECIO : Interprète, chorégraphe et pédagogue, Titulaire du CA en danse classique. Formatrice au CEFEDM de Poitiers et Toulouse (DE et formation continue), Présidente de jury d'EAT et DE .Véronique ASECIO a dansé dans différents théâtres de France et avec Corinne LANSELLE. De 1992 à 1999, elle travaille avec Anne Marie PORRAS en tant que formatrice à EPSEDANCE et soliste de la Cie.

Martine RAHYR : Chanteuse lyrique. A fait partie des chœurs de *Cantare*, *Ananias*, *Solendra* et les *Vwadhéva*.

Gilles RAYMOND : Saxophoniste et chef d'orchestre FNAPEC, a dirigé l'orchestre Lyon sud-est et l'orchestre international de Brive la Gaillarde pendant 11 ans. Il dirige l'orchestre académique de La Réunion.

Lauriane RIGHI : Fait ses études musicales au CNR de Lyon où elle obtient des premiers prix en piano, accompagnement, et musique de chambre, puis au CNSM de Lyon où elle obtient son prix d'accompagnement. Titulaire du Diplôme d'État, elle enseigne depuis 2003 à l'école municipale de musique et de danse de Saint Denis.

Anne-Gaëlle BADUEL : professeur de formation musicale au Conservatoire à Rayonnement Régional de la Réunion. Elle intervient sur la préparation vocale des élèves.

Dominique BEN VENUTTI : Créateur lumière.

Les élèves qui participent au projet :

Sainte Suzanne :

- René Manglou : Béatrice PARVEDY et Laurence FOUDRIN

Saint Denis :

- Les Bancouliers : Lucie FONTAINE

Saint Paul :

- Jean Monnet : Nicole ATGER

Des élèves du collège Juliette Dodu et Bourbon

Les élèves à la rencontre de l'opéra / Spectacle **pédagogique**

Des spectacles pédagogiques auront lieu sur toute l'île du mois d'avril au mois de juin.

Chaque classe souhaitant s'inscrire, pourra faire la demande d'un dossier pédagogique. (lydie.geraud@ac-reunion.fr). Ce dossier permettra un travail en amont dans les classes en : éducation musicale; histoire des arts; littérature; géographie; cinéma; histoire de la Réunion; éducation civique : (droits des enfants).

La classe pourra accueillir « un ambassadeur des enfants » pour un travail sur le droit des enfants.

Une rencontre avec l'auteur peut être programmée.

Les inscriptions débuteront au mois de février

Les élèves spectateurs étudieront l'œuvre et suivront un parcours interdisciplinaire. L'opéra suit de façon très précise les données historiques. De façon globale, diverses actions de sensibilisation seront proposées en direction de toutes les classes qui souhaitent venir assister concert pédagogique. Les classes peuvent aussi apprendre deux titres de l'opéra et participer au chœur de salle.

Lieux des représentations, d'avril à juin 2012 :

Théâtre Luc Donat – Le Tampon : le 12 et 13 Avril

Théâtre Guy Agénor – Plaine des Palmistes : le 26 et 27 avril (à confirmer)

CNR - St Benoît : le 24 et 25 mai (à confirmer)

Théâtre Vladimir Canter – Saint Denis : le 4 et 5 Juin

Théâtre de Plein Air – St Gilles: le 15 juin

Théâtre de Champ Fleuri – St Denis : le 24 et 25 juin (à confirmer)

Spectacles pédagogiques :

Durée : 1 heure

Public : Spectacles scolaires : écoles à partir du CP, collèges et lycées
et tout public en soirée.

Tarif : entre 4€ et 5€ en fonction des théâtres

Inscriptions

Auprès des théâtres. Contacter : lydie.geraud@ac-reunion.fr

FONDEMENTS ET ENJEUX PROJET

On accueille, **sans sélection**, des **classes entières** pour une pratique du chant et des arts de la scène encadrée par des professionnels. Au delà d'une pratique artistique de haut niveau, le projet s'inscrit dans une véritable philosophie d'éducation, une aventure collective et éducative formant des citoyens cultivés, aux oreilles intelligentes et à l'œil critique. Le chant est ainsi support à une éducation globale, qui contribue à lutter contre l'échec scolaire : écoute, concentration, respect, maîtrise de soi, communication et partage. La pédagogie de tels projets a fait ses preuves.

... « L'autonomie et l'initiative »

L'autonomie de la personne humaine est le complément indispensable des droits de l'Homme : le socle commun établit la possibilité d'échanger, d'agir et de choisir en connaissance de cause, en développant la capacité de juger par soi-même.

L'autonomie est aussi une condition de la réussite scolaire...

La motivation, la confiance en soi, le désir de réussir et de progresser sont des attitudes fondamentales. Chacun doit avoir :

- la volonté de se prendre en charge personnellement
- d'exploiter ses facultés intellectuelles et physiques
- conscience de la nécessité de s'impliquer, de rechercher des occasions d'apprendre
- conscience de l'influence des autres sur ses valeurs et ses choix.

A travers ce projet nous permettons aux élèves d'expérimenter ces attitudes fondamentales.

Précédentes réalisations :

Loulou – Corine Milian: 2004

Pantin Pantine - Alain Leprest et Romain Didier: 2005

L'arbre – Isabelle Aboulker : 2006

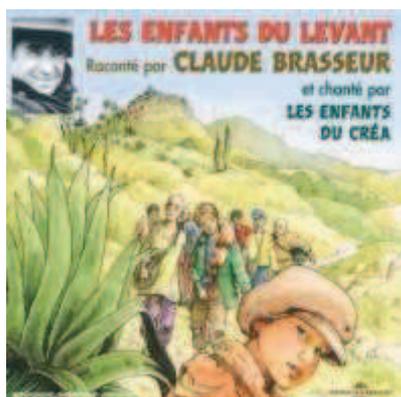
Athamor – Claude Henry : 2007

Comme les larmes – René Char : 2007

Le pont de pierre et la peau d'image – Daniel Danis: 2008

Portrait d'enfant : « Le petit prince » – Saint Exupéry : 2009

Marco Polo et la princesse de Chine – Isabelle Aboulker: 2010



POUR LES ENFANTS QUI RÉALISENT LE SPECTACLE : OBJECTIFS

Analyse préalable Lien avec le projet d'école	Objectifs Généraux	Evaluation des compétences attendues pour les élèves (éléments observables)
<p><u>ANALYSE et INDICATEURS :</u></p> <p>Répartition des élèves et des enseignements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les élèves sont répartis dans différentes écoles de l'île. - Les élèves bénéficient d'un enseignement artistique qui intègre une dimension transdisciplinaire. <p>Emploi du temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chant : 2h - danse : 1h - théâtre : 1h <p><u>Lien avec le projet d'école :</u></p> <p>Le projet d'école vise la mise en place du socle commun et des compétences des nouveaux programmes. Dans ce cadre, « le socle commun s'acquiert progressivement de l'école maternelle à la fin de la scolarité obligatoire. Chaque compétence qui le constitue requiert la contribution de plusieurs disciplines et, réciproquement, une discipline contribue à l'acquisition de plusieurs compétences.</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'école, tous les enseignements et toutes les disciplines ont un rôle à jouer dans l'acquisition du socle. Dans ce cadre, les pratiques scolaires artistiques, culturelles et sportives y contribuent pleinement » (décret du 11/07/2006 du socle commun). Le projet opéra constitue en tant que lieu de pratiques renforcées au sein de l'école un élément moteur pour le développement de la vie musicale dans l'établissement, le partage d'une culture musicale entre élèves 	<p><u>Objectifs généraux :</u></p> <p>Le projet opéra permet de répondre à la formation intellectuelle et sensible des enfants.</p> <p>Il vise chez l'enfant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • enrichir sa vie affective et sensible. • développer le sens esthétique, le sens critique et la créativité. • permettre l'épanouissement des possibilités intellectuelles et motrices. • participer à sa formation morale et sociale (goût de l'effort, courage, dépassement de soi). • éveiller et forger sa propre personnalité en enrichissant sa capacité à s'épanouir et à communiquer. • *lui donner la possibilité d'avoir une pratique vocale et chorale de qualité. • *enrichir sa culture musicale. <p>Pilier 1 : la maîtrise de la langue : Lire, dire, écrire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • étude de textes narratifs ou de poèmes mis en musique. • interpréter des textes, des chansons, des jeux vocaux. • acquérir un vocabulaire adapté et maîtrisé (les sons se décrivent, se comparent, s'organisent). <p>Pilier 2 : la pratique d'une langue :</p> <ul style="list-style-type: none"> • développer une sensibilité auditive. • percevoir et mobiliser des inflexions sonores. • développer chez l'élève les comportements indispensables pour l'apprentissage des langues vivantes (curiosité, écoute, mémorisation) et faciliter ainsi la maîtrise du langage. <p>Pilier 4 : maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> • développer des pratiques musicales personnelles appuyées sur les TICE. • respecter les droits d'auteurs. <p>Pilier 5 : la culture humaniste :</p> <ul style="list-style-type: none"> • connaître quelques références 	<p>Pilier 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mémoriser ou réciter des textes littéraires. - acquérir un vocabulaire juste et précis pour désigner des objets réels, des sensations, des émotions, des opérations de l'esprit, des abstractions. - lire à haute voix, de façon expressive, un texte en prose ou en vers. - dire de mémoire des textes patrimoniaux. - développer un goût pour les sonorités, les jeux de sens, la puissance émotive de la langue. <p>Pilier 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réagir et dialoguer. - acuité auditive : connaître les formes sonores permettant de comprendre et de produire des messages corrects et significatifs dans le contexte de la vie courante. <p>Pilier 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer la pensée logique et les capacités d'abstraction <p>Pilier 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - adopter une attitude responsable - créer, produire, traiter, exploiter des données. - communiquer, échanger. <p>Pilier 5 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - concevoir et réaliser des actions spécifiques à visées artistiques, esthétiques ou expressives. - maîtriser quelques éléments des langages musicaux et artistiques. <p>Pilier 6 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaître et respecter les règles de la vie collective. - participer à des actions et des projets collectifs. - travailler en équipe.

- principales de l'histoire des arts. questionner, conforter des points de vue.
- situer une œuvre dans le contexte culturel et historique dont elle est issue.
- Mettre en relation à la lecture, à l'observation ou à l'écoute les œuvres principales étudiées.
- Communiquer aux autres des sentiments ou des émotions.

Pilier 6 : les compétences sociales et civiques :

- se produire en spectacle et apprendre à être acteur.
- assister à des spectacles et apprendre à être spectateur.
- respecter la diversité des choix de chacun.
- écouter l'autre et accepter de ne pas être entendu tout de suite, coopérer.

Pilier 7 : autonomie et initiative :

- organiser son travail scolaire en prenant en compte le travail de l'opéra.
- comprendre l'organisation et le fonctionnement d'un lieu (théâtre, scène, salle de concert...) ou d'une forme artistique (poème symphonique, ballet, opéra...).
- connaître les différents métiers liés à la musique, la danse et le théâtre.

Pilier 7 :

- savoir organiser son travail : planifier, anticiper, rechercher et sélectionner des informations utiles.
- connaître l'environnement musical, les métiers des différents secteurs professionnels.
- manifester créativité, curiosité, motivation, à travers des activités conduites ou reconnues par l'école.
- mettre en œuvre des projets collectifs.

FRANÇAIS

- Travail autour d'un extrait de l'opéra « **Les Enfants du Levant** » d'Isabelle Aboulker. Possibilité de jouer un extrait
- Étude de l'œuvre** de Claude Griotti « Les Enfants de l'Île du Levant »
- La poésie engagée** : Étude d'un poème « Chasse à l'Enfant » extrait du recueil de poèmes « Étranges Étrangers » de Prévert. Possibilité de mise en voix du poème « Chasse à l'Enfant »
- Mise en lien avec un **roman historique** réunionnais de Pascale Moignoux : « Graine de Bagnard »
- Rencontre avec un auteur** ; Possibilité de rencontre avec l'écrivain.
- **La BD** : « **Les Innocents Coupables** » par Laurent Galandon
- « **Le Bagne de la Honte** » par Frédérique Bertocchine

HISTOIRE

- **Le contexte historique** de l'opéra et l'histoire des droits des enfants de 1850 à nos jours
- **Le pénitencier de l'Îlet à Guillaume**
Dans les hauts de la Rivière Saint-Denis, découverte d'un site historique
- GEOGRAPHIE**
- La France** : le trajet des enfants bagnards
Les lieux et îles de France accueillant un bagne pour enfant

« Les Enfants du Levant »

LES DROITS DES ENFANTS

En lien avec le projet pédagogique dirigé par Lydie GERAUD et Thierry BOYER : mise en œuvre d'un opéra « Les enfants du levant* » d'Isabelle Aboulker

*"Les enfants du Levant" est un opéra pour enfants qui raconte le destin de centaines de gosses envoyés, au milieu du XIXe siècle, dans un bagne.

INSTRUCTION CIVIQUE ET MORALE

- Travail sur le droit des enfants
- Possibilité d'**interventions des ambassadeurs de la défense des enfants** dans les classes

PRATIQUES ARTISTIQUES

et

HISTOIRE DES ARTS

Travail sur « Le cri »

• Arts visuels

- Fabrice HYBER : Le Cri, l'Écrit
- *Le cri dans l'art – l'artcri*
- Francis BACON : le Cri de la Chair. Titre d'une exposition au Centre Pompidou.
- Edward MUNCH : Le Cri
- Auguste Rodin ou encore Picasso...

• Education musicale

- Possibilité de chanter le poème « Chasse à l'Enfant » de Prévert.
- Comparaison de diverses interprétations de « Chasse à l'Enfant » : interprétation de ; Marianne Oswald - Kid Hunt - Jean Guidoni - Yaka
- Lilou Gambetta – Les Vauriens
- Possibilité d'apprentissage d'un chant de l'opéra « Les Enfants du Levant »

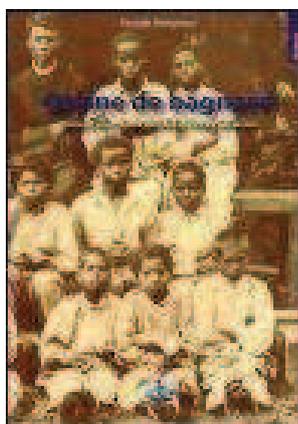
- **Concert pédagogique** : assister à l'opéra « Les Enfants du Levant » qui sera présent à partir du mois d'avril sur de nombreuses scènes de l'île (inscription octobre)

• Cinéma

- De « l'Île des Enfants Perdus à la Fleur de l'Âge » : de Marcel Carné et Jacques Prévert
- Les Vauriens : Dominique Ladauge

EXPLOITATIONS

LITTÉRATURE



Auteur Réunionnaise

« GRAINE DE BAGNARD » PAR PASCALE MOIGNOUX

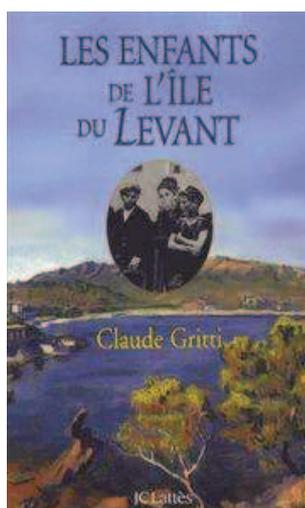
Résumé | 1868, sombre époque pour la colonie de l'île de La Réunion qui traverse une crise sucrière sans précédent. Michel Saint-Ange, petit créole de douze ans, pris dans la tourmente des émeutes meurtrières de Saint-Denis est condamné à rejoindre le bagne pour enfants de l'Ilet à Guillaume. Débute alors une vie de privations et de souffrances quotidiennes ponctuée de rares instants de répit et d'humanité, d'où le petit Michel, «graine de bagnard», sortira transfiguré.

AZALÉES ÉDITIONS

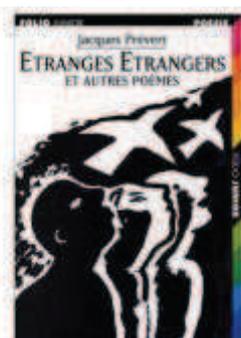
Tél. : 0262 53.00.04 / azalees.ed@wanadoo.fr

« LES ENFANTS DE L'ÎLE DU LEVANT » PAR CLAUDE GRITTI

Résumé | En février 1861, un convoi d'une soixantaine d'enfants de cinq à vingt et un ans sort de la prison de La Roquette à Paris. Leur destination : la plus sauvage et la plus belle des îles d'Or, Le Levant. Ils seront les premiers pensionnaires de la " colonie agricole " de Sainte-Anne dont le propriétaire est le comte de Pourtalès. En autorisant les bagnes privés pour mineurs, l'empereur Napoléon III entend débarrasser les villes et les campagnes des innombrables gavroches, vagabonds et orphelins qui les peuplent. Il y a là Jean Devillaz, un solide savoyard qui a fui les sévices de son oncle ; Théo Gruner, matelot depuis l'âge de huit ans et arrêté à l'occasion d'une bagarre sur le port de Marseille ; Roncelin, apprenti forgeron ; Beaumais, un jeune aventurier belge ... Ensemble, ils vont constituer la bande des " Vulnérables " qui défendra les plus jeunes et les plus fragiles. Ensemble, ils vont survivre aux brimades, privations, mutineries et évasions qui se succéderont jusqu'à leur libération. En s'appuyant sur les archives de l'époque et à travers un récit plein de rebondissements, Claude Gritti a reconstitué l'histoire du plus terrible et du plus émouvant des bagnes, celui pour enfants de l'île du Levant.



POESIE



« ETRANGES ETRANGERS » PAR JACQUES PREVERT

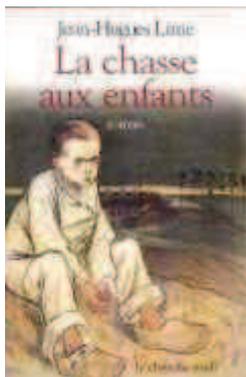
Illustré par : Jacqueline Duhême

Éditeur : Gallimard

Jacques Prévert écrit "Etranges étrangers" au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, époque tourmentée où la France dévastée recourait largement à une main-d'œuvre étrangère -après avoir utilisé les "cobayes des colonies" comme chair à canon- et où une vague xénophobe déferlait sur le pays."

Contenu : Neuf poèmes, illustrés par Jacqueline Duhême, composent ce court recueil. Nous nous attacherons au poème : « Chasse à l'enfant » Ce poème de Jacques Prévert évoque la mutinerie d'août 1934. Après que les moniteurs eurent tabassé un pupille, les jeunes détenus se sont soulevés et enfuis. Une prime de 20 francs a été offerte à quiconque capturerait un fugitif. Cette mutinerie a déclenché une campagne de presse demandant la fermeture des bagnes d'enfants.

« LA CHASSE AUX ENFANTS » PAR JEAN-HUGUES LIME



LA PRESENTATION DE L'EDITEUR : En août 1934, les jeunes pensionnaires de la maison de redressement de Belle-Île en Mer, las des mauvais traitements, de la nourriture infecte et des nerfs de bœuf dont les accablent des gardiens pour la plupart sadiques, brûlent les bâtiments puis s'échappent et s'éparpillent dans l'île. La population civile, aidée par des touristes, organise dans la nuit une "chasse aux enfants". Ils sont tous repris sauf un dont la trace se perdra à jamais. A la suite de ce fait-divers, une enquête menée par des journalistes révèle à l'opinion publique française que la maison de redressement est un véritable pénitencier pour enfants. Jean-Hugues Lime s'est inspiré de ce drame pour écrire ce roman - avec des mots à fleur de sang - où des enfants face à la barbarie des adultes apprennent les gestes de la résistance, de la dignité. Comment ne pas se prendre d'amitié et d'affection pour ces petits bagnards, «Misérables» des temps modernes ?

BD

« LE BAGNE DE LA HONTE » PAR FRÉDÉRIC BERTOCCHINI

Scénario [Frédéric Bertocchini](#) Dessinateur [Eric Rückstuhl](#) Editeur [Dcl Eds](#)
Date de parution août 2011



Nous sommes en 1855. Napoléon III vient d'ordonner la création de centres pénitentiaires pour enfants. Pour Joachim Evain, un petit breton de onze ans, une nouvelle vie commence. Depuis sa voiture cellulaire qui le conduit sur le port de Marseille, Joachim et ses compagnons d'infortune se familiarisent avec leur nouvel environnement. Joachim devient le "vautour", l'esclave de Xavier, un garnement à peine plus âgé que lui, qui le martyrise. Puis, les enfants sont conduits en Corse, près d'Ajaccio, afin d'intégrer le "bagne de la honte". Ce récit, poignant et dérangeant, nous raconte les conditions de vie de ces enfants que l'on a traités comme des hommes. Une histoire vraie qui demeure une verrue de notre l'Histoire moderne. Afin de ne pas oublier, les 300 gamins, morts dans ce bagne, entre 1855 et 1866.

« LES INNOCENTS COUPABLES » PAR LAURENT GALANDON



Tome 1 la fuite - Scénario [Laurent Galandon](#). Dessinateur [Anlor](#) Editeur [Bamboo](#). Date de parution mars 2011

Résumé de l'éditeur : Janvier 1912. Quatre jeunes parisiens sont conduits dans une lointaine campagne. Condamnés à diverses peines, ils rejoignent la colonie pénitentiaire agricole « Les Marronniers ». Les poulbots vont découvrir et apprendre de nouvelles règles dans ce lieu que l'on appellera plus tard les « bagnes d'enfants ».

L'injustice et la violence, mais aussi l'amitié et la solidarité, constituent le quotidien des colons. Jean a ses secrets, Adrien ses doutes, Miguel ses blessures, Honoré un caractère bien trempé... Et nos héros refusent d'être écrasés par le système pénitentiaire. D'autant plus qu'à l'échelle de ce microcosme social, ils ont chacun leurs projets...

CINEMA

De l'ILE DES ENFANTS PERDUS À LA FLEUR DE L'AGE : LE PROJET CHAOTIQUE ET MYTHIQUE DE MARCEL CARNÉ ET JACQUES PRÉVERT



La Fleur de l'âge est un film inachevé de Marcel Carné. Il reprend le scénario écrit par Jacques Prévert, pour un précédent projet, film que Carné aurait dû alors tourner sous le titre l'Île des enfants perdus (1937). Le scénario s'inspirait de l'histoire d'une révolte d'adolescents détenus au bagne d'enfants de Belle-Île-en-Mer (1934), lors de laquelle les autorités organisèrent, pour récupérer les fugitifs, une chasse avec prime à laquelle participèrent habitants et touristes. Peu après cet événement, et avant d'entreprendre ce scénario, Prévert écrivit le poème La Chasse à l'enfant, que Joseph Kosma mit ensuite en musique.

« LES VAURIENS » REALISE PAR DOMINIQUE LADOGÉ

Réalisé par Dominique Ladogé

Avec Jean Senejoux, Frédéric Papalia, Laurent Lucas



LES VAURIENS

Long-métrage français . Genre : Drame
Durée : 01h30min Année de production : 2008

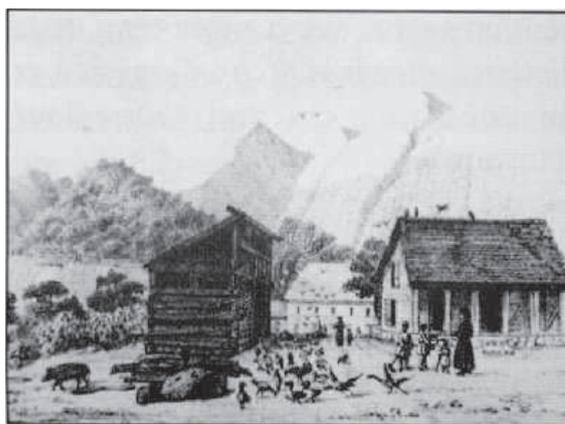
Synopsis : Ana, juge pour enfants, n'a jamais connu son père, Louis Delpierre. Lorsqu'elle apprend brutalement sa mort, elle se rend pour la première fois dans sa maison à Belle-Isle-en-Mer. Elle va y découvrir le véritable passé de cet homme et plonger dans l'histoire des "bagnes d'enfants". 1933. Loulou a dix ans et n'a commis d'autre crime que d'être abandonné par ses parents. Incarcéré à la colonie pénitentiaire de Belle-Isle-en-Mer, il fait l'apprentissage de la violence, des privations et subit la loi des caïds. Par chance, il devient l'ami de Robert Favart, un grand de quatorze ans, un dur, qui non seulement le protège mais lui enseigne l'art de la bagarre et de la cavale...

BAGNE POUR ENFANTA LA REUNION-HISTOIRE ET PATRIMOINE

HISTOIRE PATRIMOINE



**Chemin de Saint-Denis à
l'Îlet à Guillaume**



Le pénitencier de l'Îlet à Guillaume

Dans les hauts de la rivière Saint-Denis, un site historique, celui du pénitencier pour enfants de l'Îlet à Guillaume où, de 1864 à 1879, on expédia plusieurs milliers de jeunes âgés de 8 à 21 ans pour y purger des peines de quelques jours à plusieurs années au motif qu'ils avaient volé... pour manger ; qu'ils étaient vagabonds... car souvent sans famille. Ces enfants, âgés de 8 à 21 ans, ont abattu des travaux titanesques durant leur condamnation. Pendant les 15 années de travaux de construction d'une route carrossable, à flanc de falaise de la rivière Saint-Denis ; au cours des 8 années passées à édifier un pont d'une seule arche au-dessus du Bras-Guillaume, des accidents eurent lieu et certains périrent. Ils sont vraisemblablement une douzaine de petits bagnards enterrés dans le cimetière de l'ancien pénitencier pour marmailles de l'Îlet à Guillaume.

MUSIQUE

MARIANNE OSWALD - CHASSE À L'ENFANT



Marianne Oswald interprétait le texte de Jacques Prévert 'Chasse à l'enfant'. Ecrit après la mutinerie d'Aout 1934.

Jacques Prévert travaillait au premier film de Richard Pottier dans le calme de Belle-Île-en-Mer à la fin du mois d'août 1934. C'est là qu'il assiste à un fait divers qui le marque et le révolte profondément. Une trentaine d'enfants s'évadent de la maison de redressement locale afin d'échapper aux mauvais traitements, à une nourriture infecte et aux coups des gardiens. Ne pouvant quitter l'île, les pauvres gamins furent repris un à un par les gendarmes aidés en la circonstance par des estivants désœuvrés. Une fois ramenés au pénitencier, les malheureux gosses furent tabassés et mis au pain sec et à l'eau pour de nombreuses semaines. Ulcéré, Jacques Prévert écrit d'une traite, un texte magnifique et fort, qu'il confia à Joseph Kosma pour le mettre en musique. Kosma composa une musique dramatique et angoissante parfaitement adaptée au sujet. Dès l'automne 1936, Marianne Oswald interpréta la chanson et l'enregistra le 20 octobre 1936.

Divers interprétations de chant à des époques et dans des styles très différents.

LES VAURIENS INTERPRETE PAR LILOU GAMBETTA

Ou encore :

[Kid Hunt](#) - Chasse à l'enfant - Les Skalopes

[Jean Guidoni](#) - La chasse à l'enfant - clip Sin le Noble

[Yaka](#) - "La chasse à l'enfant"

Arts Visuel



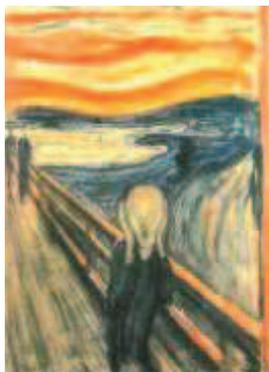
Auguste RODIN



Pablo PICASSO



Fabrice HYBER



Edward MUNCH

LE CRI DANS L'ART - L'ARTCRI

Le cri est l'éclat de la Voix dans son origine. Sous le cri trop puissant, l'angoisse étouffe. Le cri appelle la limite. Ça crie partout, et le cri est inaudible.

Chacun de nous est un désert: une œuvre est toujours un cri dans le désert. François Mauriac (1885-1970)

*Les yeux seuls sont encore capables de pousser un cri.
René Char (1907-1988)*

Mieux vaut la solitude que la présence d'un être qui, en dépit des apparences, reste sourd. Entend-on jamais le cri de ceux qu'on croit aimer ? ...

Jean-Paul Pinsonneault (écrivain Québécois)

Photos du Penseur et de ce cri ... de Rodin (Le Musée Rodin à Paris) Ce buste en marbre, aux yeux creusés et aux lèvres tendues, s'inscrit dans une série de têtes conçues pour le linteau de la Porte de l'Enfer; il ne peut manquer d'interpeller par la force de l'émotion qu'il suscite

Francis BACON : le cri de la chair. Titre d'une exposition au Centre Pompidou. Bacon explique : « je veux peindre le cri plutôt que l'horreur »

Le cri, l'écrit

Le Jardin du Luxembourg - Paris 6e

Œuvre à la mémoire de la traite négrière, de l'esclavage et de l'abolition réalisée par Fabrice HYBER en 2007 et inaugurée le 10 mai 1987 par le Président de la République Jacques Chirac.

"Un soir que je marchais en suivant un chemin - d'un côté se trouvait la ville et en dessous de moi le fjord. J'étais fatigué, malade. Je me suis arrêté pour regarder vers le fjord - le soleil se couchait - les nuages étaient teints en rouge, comme du sang. J'ai senti passer un cri dans la nature ; il m'a semblé que je pouvais entendre le cri. J'ai peint ce tableau - peint les nuages comme du véritable sang. Les couleurs hurlaient."

Lydie GERAUD CPDEM

lydie.geraud@ac-reunion.fr

thierry.boyer@ac-reunion.fr

Site: www.cpem974.re

LES ENFANTS DU LEVANT - TEXTE DU LIVRET

OUVERTURE

LE CONTEUR :

Le cinq août 1850, une loi visant à régler les principes de détention des mineurs est votée. Désormais tous les enfants abandonnés, orphelins et petits délinquants seront envoyés dans des colonies agricoles pénitenciaires jusqu'à l'âge de seize, dix-huit ou vingt ans selon la gravité des faits qui leur sont reprochés. Considérant avec intérêt les 75 centimes alloués par l'état par jour et par enfant de nombreux prétendants aux objectifs humanitaires et philanthropiques souvent douteux vont sans attendre solliciter auprès du gouvernement la création d'une colonie sur leurs propres terres. C'est ainsi qu'au matin du 10 février 1861, un convoi d'une soixantaine d'enfants quitte la prison de la Roquette à Paris. Les plus âgés ont quinze ans, le plus jeune, six ans et demi. Marchant de l'aube au crépuscule, ils vont durant plusieurs semaines parcourir une trentaine de kilomètres par jour en direction du sud de la France.

Le comte de Pourtales, propriétaire de l'île du Levant, persuadé que la vie au grand air et l'éloignement de la ville seraient des moyens de redressement efficaces, pensait qu'il réussirait à aider et sauver ces pauvres enfants de la misère en leur offrant une solide éducation et un bon métier ; malheureusement la colonie de Sainte-Anne du Levant connut un tout autre destin...

POUR ALLER A TOULON ! (chant page 1)

*Baluchon sur le dos,
Pieds nus dans nos sabots,
Et la tête baissée,
Plongés dans nos pensées,
Nous marchons, nous marchons,
Mais le chemin est long
Pour aller à Toulon (bis)*

*Pas le droit de parler,
Pas le temps de flâner,
Nous nous arrêterons
Ce soir près d'Avallon,
Nous marchons, nous marchons,
Mais le chemin est long
Pour aller à Toulon (bis)*

*Le convoi redémarre
Dans un épais brouillard,
Chacun cherche un moyen*

*D'échapper aux gardiens,
Ils sont sur nos talons (bis)
Nous guettons, surveillons,
Mais faut faire attention,*

*De Saulieu à Chalon
De Vienne en Avignon,
Sous la pluie, dans le vent
Bravant le mauvais temps
Nous marchons, nous marchons,
Mais il n'est plus question
De tourner les talons (bis)*

*Sous le ciel de Provence,
Nous longeons la Durance,
L'air devient plus léger,
Nos sabots sont cassés,
Nous marchons, nous marchons,
Le chemin n'est plus long*

LE CONTEUR : Lorsqu'un mois plus tard, ils arrivent enfin à Toulon, les enfants sont aussitôt enfermés au Fort Lamalgue. En attendant que vienne les chercher le bateau pour l'île du Levant. Jules DECORS fait la connaissance de Denis et de la bande des Vulnérables. Il raconte comment après avoir fui une famille adoptive trop brutale, il a été arrêté pour vagabondage, puis jugé et expédié dans une colonie agricole jusqu'à sa majorité. Et dans son récit, somme toute très ordinaire, chacun des enfants peut reconnaître sans mal un bout de sa propre histoire

SCENE 1

DENIS : T'as quel âge ?

DECORS : Onze ans et demi !

DENIS : Et comment tu t'appelles ?... C'est quoi ton nom ?... Je te fais peur ? Moi c'est Jules, Jules Denis, mais ici tout le monde m'appelle Denis.

DECORS : Moi aussi je m'appelle Jules ! Jules Décors !

DENIS : Tu vois le type appuyé contre le mur ? Son nom c'est Joseph DUTRIEUX un bon conseil ne t'approche jamais de lui.

DECORS : Pourquoi ?

DENIS : C'est une ordure. A la Roquette il léchait les bottes des gardiens, et balançait les copains pour bien se faire voir et avoir droit à un bol de soupe en plus. En tous cas, nous les s, on n'en veut surtout pas.

DECORS : Les vulné...quoi ?

DENIS : Les Vulnérables !! C'est le nom de la bande qu'on a formé avec DEVILLAZ. Quand on s'est connus en prison, il prenait toujours la défense des plus faibles et des plus fragiles pour les protéger. Les vulnérables quoi..... Alors on s'est juré de se serrer les coudes et de toujours rester ensemble coûte que coûte. Pourquoi t'es là ?

DECORS : J'ai été adopté quand j'avais trois ans. Mais mes parents me faisaient travailler dur... Ils me battaient pour un oui ou pour non ; je n'avais pas le droit de coucher dans la maison, je dormais dans le foin entre l'étable et la porcherie. Un jour j'en ai eu assez, j'ai voulu m'enfuir, mais les gendarmes m'ont arrêté pour vagabondage à Dijon.... Et voilà !

DENIS : Comme tout le monde, quoi ! (un temps)
Pas vrai Beaumais ? Tiens, raconte lui donc ce qui t'est arrivé...

BEAUMAIS (qui s'est approché) : J'étais parti chercher du travail à Paris. Comme je ne trouvais rien, je me suis arrêté sur un pont et je m'amusais à jeter des cailloux dans l'eau. Une main se pose sur mon épaule. (Il mime la scène) Un policier ! « Qu'est-ce que tu fais là, toi ? Tu veux tuer quelqu'un avec tes pierres ? » Mes petits graviers, des pierres ! Pourquoi pas des rochers tant qu'il y était ? « Et d'où tu sors d'abord ? Tes parents où ils sont ? » « En Belgique ! » « Que fais-tu à Paris ? As-tu des sous ? » « Oui, j'ai septante francs, regardez ! » « Sale menteur, tu n'en as que soixante-dix ! Allez ouste au poste ! » Le juge m'a acquitté. Ils ont laissé à mes parents vingt et un jours pour venir me récupérer.

JULES DECORS: Et tes parents ne sont pas venus... ?

BEAUMAIS : Ben non... Mais il n'est pas né celui qui gardera Eugène Beaumais en prison. Moi, je trouverai le moyen de m'échapper. Il doit bien y avoir des bateaux dans leur satanée île du Levant !

DEVILLAZ : Roncelin ! Y'a le p'tit qui te cherche...

DENIS : Le « petit » c'est Auguste Roustan. Son frère a été ramassé avec lui dans la rue, mais il est mort, il y a quinze jours environ, juste avant d'arriver à Lyon. Alors pour l'aider à tenir le coup Roncelin lui raconte des histoires... Il lui fait croire que sur l'île du Levant il existe un trésor caché quelque part...

BEAUMAIS (perdu dans ses pensées) : Quand je repense à ce commissaire « Foutez-moi cette vermine en prison ! » Moi une vermine, alors que je n'ai jamais fait de mal à personne ! Vain Dieu, c'est pas de chance tout de même !

DENIS : T'as besoin de prier vingt Dieu, toi ? Tu ne crois pas qu'un seul c'est suffisant ?

SCENE 2

LES VAGABONDS (chant plage 2)

*On n'peut pas dire que jusque-là
La chance ait été avec moi
On n'peut pas dire que mon enfance
Soit beaux joujoux et sucreries
Moi la tendresse je n'connais pas
Ma mère est morte, j'avais trois mois*

*Mais je n'suis pas seul dans ce cas
Paris fourmille d'enfants comme moi
On ne fait de mal à personne
Mais les gendarmes disent que nous sommes :*

*Des vagabonds, des voleurs,
D'la mauvaise graine, des menteurs,
Des voyous rôdant la nuit, le jour
Fils de rien semant la mort partout
Des vagabonds, des voleurs,
D'la mauvaise graine, des menteurs,
Des voyous rôdant la nuit, le jour
Fils de rien semant la mort partout*

*Pour une faute que j'ai pas commise
Une maladresse, pour une bêtise
On m'a jeté sur le pavé
Pour une orange dérobée
Je l'avoue, j'ai tendu la main,
Pour quelques sous, un bout de pain.*

*Mais je n'suis pas seul dans ce cas
Paris fourmille d'enfants comme moi
On n'a jamais tué personne
Alors pourquoi dire que nous sommes :*

Refrain

Conteur : Dès leur arrivée sur l'île, les prisonniers sont accueillis par le Comte de Pourtalès et (les autres personnages : présentation). Les enfants ! Aujourd'hui, devant vous vont s'ouvrir les portes de la colonie agricole de St Anne Vous y apprendrez à lire, à écrire, les métiers de la terre et aussi ceux de cordonnier, de tailleur, de forgeron, de maçon et même à fabriquer des pipes. Bien entendu, nous veillerons ici à ce que vous ne manquiez de rien. Ni de nourriture, ni de vêtements. Mais malgré les promesses les enfants découvrent, une fois le Comte reparti sur le continent, un monde cruel où règnent l'injustice et la violence. Mal nourris et travaillant plus de douze heures par jour, ils sont de plus en plus nombreux à tomber malades.

SCENE 3

QUAND ON PART LE MATIN (chant plage 3)

*Quand on part le matin, le soleil dort encore,
Silencieux, résignés, on s'avance au-dehors.
Chacun rejoint alors son équipe,
Sur les terres, dans la fabrique
Et traités comme du bétail
On reprend notre travail
Qui a volé un œuf
Doit trimer comme un bœuf !
Pas de pitié, pas de pitié !*

*Si l'un de nous se plaint, il se fait démolir
Ils nous frappent, ils nous fouettent, font de nous des
martyrs,
Et quand la fièvre nous dévore
Que l'on souffre, que l'on gémisses
Rien pour soigner nos blessures !
Rien pour calmer nos brûlures !*

*Toujours courber le dos
Sans pouvoir dire un mot !
Pas de pitié, pas de pitié !*

*Quand on part le matin le soleil dort encore.
Quand on revient le soir, avec le froid qui mord
À peine la maigre pitance avalée,
On s'endort à bout de forces
Demain on recommencera
La journée du forçat
Faut s'estimer content
D'être toujours vivant
Pas de pitié, pas de pitié !*

*C'est à se demander, (bis)
Si la vie d'un bagnard à Cayenne
N'est pas moins inhumaine
Que sur l'île du Levant !*

*C'est à se demander (bis)
Si la vie d'un bagnard à Cayenne
N'est pas moins inhumaine
Que sur l'île du Levant !*

SCENE 4

LE CONTEUR : Pour tenir le coup, les Vulnérables ont un secret. Ils se partagent, le soir, les vivres qu'ils ont réussi à se procurer en cachette : un bout de pain ou de saucisson offert par un chef d'équipe compatissant, quelques fruits cueillis à la hâte sur les branches d'un arbre.

DEVILLAZ : Chut ! Surtout continuez à faire très attention, vous savez que le personnel n'a pas le droit de nous donner de la nourriture ; si vous vous faites pincer, les gardiens pourraient penser que c'est du vol.

AIME NOEL : Moi je voudrais bien vous rapporter quelque chose, mais aux cuisines c'est impossible, on nous fouille chaque fois qu'on sort...

DEVILLAZ : C'est pas grave, Ti Noel ne prend pas de risques inutiles, ce serait trop bête. Tiens-toi tranquille et tout ira bien, aux cuisines t'es peinarde, y'en a pas mal qui aimeraient être à ta place... Et ton frère, tu as des nouvelles?

AIME NOEL : Il a pris sept jours de cellule, à ce qui paraît... On ne sait même pas pourquoi. De toute façon, le garde l'a dans le nez depuis notre arrivée. Il est toujours sur son dos à lui crier dessus... Pourtant il n'est pas méchant mon frère...

DEVILLAZ : Mais non il n'est pas méchant et il est courageux ! Te fais pas de soucis il va s'en sortir !

GUENDON : Mefi les gars, voilà le mouchard !

VOIX OFF : Dutrieux, dont chacun sait qu'il est prêt à tout pour avoir un bol de soupe en plus, n'ignore rien de leur pratique. Pourtant, malgré sa réputation de traître et malgré les pressions exercées contre lui par l'un des gardes, exigeant qu'il dénonce tous ceux qui désobéissent au règlement : il n'a jamais rien dit.

BEAUMAIS : Alors Dutrieux, ça y est, on est allé faire son petit rapport ?

DUTRIEUX : Mais Qu'est-ce que je vous ai fait ?

BEAUMAIS : Si tu crois qu'on n'a pas remarqué ton petit manège avec Radel !

GUENDON : Je t'avertis, on t'a à l'œil, t'es plus à la Roquette ici et t'as pas intérêt à aller baver, t'as pigé !
Sinon tu pourrais le regretter !

DUTRIEUX : C'est vous qui le regretterez !

SCENE 5

LE CONTEUR : Et en effet, un jour par faiblesse et lâcheté parce qu'il ne supporte plus les menaces et les coups. Dutrieux craque et accuse à tort Beaumais et Guendon d'être parti se baigner en cachette pendant leur travail. Pour échapper au cachot les deux garçons volent le jour même un bateau et décident de s'échapper.
AIME NOEL : Beaumais, Guendon, vous avez été dénoncés !

BEAUMAIS : Quoi, qu'est-ce que tu racontes ?

AIME NOEL : Je ne peux pas rester longtemps, sinon on va s'apercevoir de mon départ, mais c'est Dutrieux ! J'étais à la buanderie quand j'ai entendu Radel lui demander s'il savait quelque chose, et comme Dutrieux disait non, Radel s'est mis en colère et a frappé de toutes ses forces. Ensuite il a dit : « Très bien, puisque tu ne veux plus collaborer, je vais tout dire au Directeur » Alors Dutrieux s'est arrêté de pleurer, et il a raconté que mardi dernier Beaumais et Guendon s'étaient absentés de leur travail pour aller se baigner !

« Ah ils vont voir ces petits morveux, ils vont comprendre... ils feront moins les malins quand ils auront passé quelques jours au cachot ». À ce moment-là Radel m'a surpris. Il m'a dit : « Qu'est-ce que tu fais là toi ? ». J'ai répondu que je venais chercher des torchons propres pour la cuisine. Il m'a dit : « Fiche le camp avant que je ne t'écrase ! » Vous l'auriez vu... On aurait dit qu'il était devenu fou... Dutrieux, lui, il tremblait, son visage était tout blanc...

DEVILLAZ : Merci Ti Noel, et file maintenant sinon tu vas être repéré...
Qu'est-ce que vous allez faire ?

DENIS : Attendez.... Si on dit tous que Dutrieux a menti, Radel nous croira peut-être...

BEAUMAIS : Pas la peine de discuter, j'aurais préféré mieux préparer mon coup, mais tant pis : moi je m'évade !

GUENDON : Moi aussi ! J'arrête pas d'y penser depuis qu'on est arrivé ! Je tiens plus ici ! Ils veulent tous nous faire crever ! Et moi je suis trop jeune pour ça.

DEVILLAZ : Vous êtes fous ou quoi ? Comment vous allez faire pour partir ? Vous allez vous enfuir à la nage ?

BEAUMAIS : On n'a qu'à voler un bateau... On se planque dans une barque et on attend la nuit

GUENDON : Moi je pense que je pourrai me débrouiller à la manœuvre, ça n'a pas l'air sorcier... De toute façon on n'a pas le choix, c'est ça ou le cachot...

DEVILLAZ : Beaumais, Guendon, vous faites une grosse bêtise, vous risquez de vous noyer !

BEAUMAIS : Je n'ai pas peur de la mer et à votre place je sauterais sur l'occasion si vous ne voulez pas finir vos jours ici.

DEVILLAZ : Je ne peux pas, j'ai juré d'aider les petits, les « Vulnérables » et de les protéger jusqu'au bout.

DENIS : Je reste avec lui !

BEAUMAIS : Faites ce que vous voulez. Mais pour nous c'est maintenant ou jamais. Adieu les amis !

DEVILLAZ : On va essayer de cacher votre fuite le plus longtemps possible. Soyez prudents ! Bonne chance !

VOIX OFF : Quelques temps plus tard un des enfants, Guenot apprend du Capitaine.....que l'embarcation a été retrouvée au pied du cap Bénin. Et qu'il semblerait bien que Beaumais et Guendon aient réussi leur évasion. Fou de joie, Guenot s'empresse d'apporter la bonne nouvelle à ses amis

SCENE 6

L'ÉTÉ FAIT CHANTER LES CIGALES (chant plage 4)

*L'été fait chanter les cigales
Le vent fait danser les roseaux
Devant moi un lapin détail
Sous mes pieds le sable encore chaud*

*Je dévale à travers les pins
Partout des senteurs de garrigue
Je cueille une branche de thym
Et je chaparde quelques figues*

*Je regarde l'eau qui scintille
Puis je bondis sur les rochers*

*Je n'ai jamais été agile
Mon chapeau de paille est tombé*

*Les longs cyprès qui se balancent
Se fichent bien de mes tracas
Pour eux ça n'a pas d'importance
Mais moi nager je ne sais pas*

*Je marche seul sur le chemin
Que vais-je dire pour mon chapeau ?
Ce qui m'attend je n'en sais rien
Je le saurai bien assez tôt...*

SCENE 7

LE CONTEUR: Les mois passent. Dans la colline en plein soleil, les enfants coupent, arrachent, défrichent, transpirent. Tout à coup, le jeune Auguste Roustand fait une mauvaise chute .En tombant, sa tête heurte un rocher.

RONCELIN : Vite aidez-moi ! Aidez-moi !

DENIS (se précipite vers eux) : C'est Roustan !

RONCELIN : Il est tombé ! Il a glissé, et en tombant sa tête a cogné contre un rocher

DENIS : De l'eau, il faut de l'eau !
Il faudrait l'allonger !

RONCELIN : Allez chercher le médecin vite ! Auguste ! Auguste! Oh Oh! Auguste! C'est moi Roncelin !

DENIS : Auguste parle nous ! Auguste !

ROUSTAN (faible) : J'veux pas mourir, Roncelin, j'veux pas mourir !

RONCELIN : Mais tu vas pas mourir, donne moi la main, Auguste ! Auguste ! Tiens bon ! On va chercher du secours !

ROUSTAN : J'ai mal !

RONCELIN : Le médecin va arriver, il va te soigner hein ! T'entends ? Auguste ! Auguste ! T'en va pas ! Auguste !

ROUSTAN : Tu sais, le trésor...

ROUSTAN : Je crois que je l'ai trouvé...

RONCELIN : C'est vrai ? Ou ça ?

ROUSTAN : Sur le chemin, qui mène au phare, juste après la petite plage.

RONCELIN : On ira le voir demain tous les deux, d'accord ?d'accord ? Auguste tu m'entends ? Auguste ! Auguste ! Mon Dieu ! Je vous en prie faites quelque chose ! Je vous en prie, mon Dieu !

DIX ANS (chant page 5)

*(Enfants) Je ne sais pas (ter) prier
Pardonnez-moi (bis) mon Dieu
Je ne sais pas prier
Mais si vous m'entendez
Restez pas, restez pas sans bouger
(Augustine) Regardez le, mon Dieu
Comme il est courageux
Ce bon petit soldat
Son corps tremble de froid
Mais il ne se plaint pas
Il vient d'avoir dix ans
Laissez-lui donc le temps
De devenir un homme
Donnez-lui un sursis
Il mérite la vie*

*(Enfants) Il doit se relever, il doit se relever
Et il doit continuer
Avec nous le combat
Ensemble on est plus fort, on est plus fort
Et l'on s'en sortira*

*Mais s'il doit nous quitter, s'il doit s'en aller
Promettez-moi mon Dieu, qu'il trouvera là-haut
Un monde merveilleux*

*Il est là, il est là immobile
Il est là, il est là si tranquille
Il essaie de sourire
Avant de s'endormir, avant de s'endormir
Une dernière fois*

*(Enfants) : Il est là, il est là, immobile
Il est là, étendu si tranquille
Il essaie de sourire
Avant de s'endormir
Une dernière fois*

*(Augustine) : Il est là, immobile
Etendu si tranquille
Il essaie de sourire
Une dernière fois
Mais nous savons déjà
Que jamais il ne reviendra*

SCENE 8

LE CONTEUR : Roustan n'est pas le 1^{er} colon à disparaître. Et devant la liste des morts qui ne cesse de s'allonger. Paul Noel essaie de convaincre ses compagnons que la seule issue est la fuite.

DECORS : On peut pas continuer comme ça ! C'est pas une vie ! C'est pas une vie !

PAUL NOEL : Il a raison, DECORS il faut qu'on parte !

DENIS : Attends Paul calme-toi !

PAUL NOEL : Pourquoi faudrait-il que je me calme ! C'est ça que tu veux ? Le mois dernier c'était Joseph, le mois d'avant Rogeau, le mois d'avant Auzias, tu veux que je continue... j'ai pas envie d'être le prochain sur la liste tu comprends !

DEVILLAZ : Et ton frère ?

PAUL NOEL : Mon frère, il part avec moi...

DEVILLAZ : Tu es complètement fou ! Il est petit, c'est trop dangereux ! Tu ne vas pas lui faire prendre ce risque ?

PAUL NOEL : Les autres ont bien réussi !

DEVILLAZ : Les autres ont eu de la chance, mais maintenant ils surveillent plus qu'avant, vous n'irez pas bien loin, c'est moi qui te le dis !

DENIS : Il a raison, depuis le départ de Guendon et Beaumais, ils surveillent le port jour et nuit.

PAUL NOEL : S'ils nous rattrapent, nous nous évaderons encore, pas vrai Aimé !

DEVILLAZ : Est-ce que tu te rends compte de ce que tu dis ? Tu peux pas ! T'as pas le droit de mettre sa vie en jeu ! Si vous vous noyez...

PAUL NOEL (au bord des larmes) : Et alors ? Finir manger par les poissons ou par les vers, ça change quoi ? Hein, qu'est-ce que ça change ?

RONCELIN : Ils ont pas tort ! Faut les comprendre Devillaz, chaque jour ce sont de nouvelles punitions qui tombent... À ce rythme, on tiendra pas longtemps !

PAUL NOEL : C'est facile pour vous de jouer les chefs, d'avoir toujours raison, mais ni toi. Devillaz, ni toi Denis ne pouvez comprendre ! Onze jours de cellules le mois dernier ! Quarante-cinq coups de fêrles ! Tu veux voir mon dos ?

DENIS : Qu'est-ce que tu veux dire ?

PAUL NOEL : Je veux dire que toi à la cordonnerie, et toi à la fabrique de pipes, vous ne pouvez pas vous rendre compte, mais venez travailler un peu avec nous sur les terres, vous allez voir...

DENIS : On est des planqués c'est ça ?

PAUL NOEL : Je dis pas ça, mais faut avouer que c'est pas pareil ; vos patrons vous donnent des trucs à manger, nous on n'a rien pour tenir le coup. On mange des fruits verts, et ça nous donne la chiasse !

DENIS : C'est bien pour ça qu'on partage tout non ? C'est pas vrai ? On partage pas ?

DEVILLAZ : Tu crois que travailler sur les machines, c'est pas dangereux ? Demande à Dupuis ! Il était tellement fatigué qu'il s'est endormi sur sa machine, résultat, deux doigts en moins !

PAUL NOEL : Et alors justement, c'est ça que tu veux ? Tu vois pas qu'on va tous y laisser notre peau !

MOURIR LIBRE (chant plage 6)

<u>Pour</u>	<i>Je n'aurai pas le courage de patienter six ans</i>
<u>Contre</u>	<i>Il faudra pourtant bien, comment faire autrement ?</i>
<u>Pour</u>	<i>Nous allons nous enfuir, partir sans plus attendre</i>
<u>Contre</u>	<i>A quoi bon s'évader, ils sauront nous reprendre ?</i>
<u>Pour</u>	<i>Nous attendrons la nuit pour voler un bateau</i>
	<i>Nous ramerons sans bruit, sans bruit</i>
	<i>Et quand hors de danger, nous hisserons les voiles</i>
	<i>Nous suivrons le chemin, guidés par les étoiles</i>
<u>Contre</u>	<i>C'est risquer votre peau, jouer avec la mort</i>
<u>Pour</u>	<i>Dans ce pénitencier quel sera votre sort ?</i>
<u>Contre</u>	<i>La mer est capricieuse, vous allez vous noyer</i>
<u>Pour</u>	<i>C'est notre unique chance, nous devons la tenter</i>
	<i>Entre devoir croupir tout au fond d'un cachot</i>
	<i>Ou confier notre vie aux caprices des flots</i>
	<i>J'ai choisi, j'ai choisi</i>
	<i>Je préfère mourir libre</i>
	<i>Je n'ai plus rien à perdre</i>
	<i>Je n'ai plus rien à perdre (bis)</i>
	<i>Et tout à gagner</i>

SCENE 9

LE CONTEUR: Une nuit, Théo Gruner, Debourge et Casenave tentent à leur tour de s'évader. Mais, rattrapés par les douaniers, ils sont conduits à la prison Saint-Rock, à Toulon, avant d'être ramenés au Levant. Une punition exemplaire leurs est réservée par le Directeur de la Colonie. Ils devront passer 10 jours au cachot, barres de justice aux pieds. Une partie du personnel, réprouvant ces méthodes, interpelle Pérignon «Monsieur le Directeur ! Les fers de justice ne se pratiquent plus que dans la Royale ou au bagne. Ce châtement me semble bien sévère, surtout appliqué à des enfants. »

« Depuis quand discute-t-on les ordres ? Ici, c'est moi qui commande et le règlement m'autorise à appliquer toutes mesures exceptionnelles que je jugerai utile... »

Même la torture ?

S'en suis alors une violente altercation.

« Je ne vous autorise pas !!! Et bien, si vous n'êtes pas content de ma décision..... Fichez le camp !!!!! Votre solde, vous attend à l'économat.

Le médecin est renvoyé, le chef des travaux abandonne ses fonctions. Sur l'île du Levant, les habitants commencent à jaser.

SCENE 10

ILE D'OR (chant page 7)

*Ile d'Or C'est ainsi qu'on l'appelle
Ile d'Or Belle parmi les belles
Inondée de lumière sauvage et solitaire
Ô mon île Ô mon île d'or*

*Je devrais, je devrais te maudire
De laisser détruire, ces êtres fragiles, ces enfants*

*Tu deviens, tu deviens leur complice
Car ce nom qu'ils salissent. Vois-tu c'est le tien ! Ile
d'Or*

*Mais pourquoi, devant tant de violence
Gardes-tu le silence et te plies à leurs lois, sans
protester
C'est ton sol, c'est ton sol qu'ils piétinent
Mais qu'ont-ils fait de toi ? Qu'ont-ils fait de toi ?*

*Ile d'Or C'est ainsi qu'on t'appelle
Ile d'Or Belle parmi les belles, Inondée de lumière
Sauvage et solitaire
Ô mon île Ô mon île d'or*

LE CONTEUR: Dix jours plus tard, épuisés et affamés, les trois garçons sortent du cachot. L'injustice flagrante du châtement qui leur a été infligé révolte les autres et chacun parle du courage avec lequel ils ont subi leur supplice. Mais le séjour a laissé des traces et quelque temps plus tard on retrouve Debourge pendu à la branche d'un chêne. Casenave devenu solitaire ne parle presque plus... Seul Théo Gruner garde encore la rage au ventre. Bien décidé à se venger, il met alors sur pied une mutinerie.

GRUNER (menant la mutinerie) : « Mes amis, on veut nous faire crever de faim. On nous traite plus mal que les esclaves d'Amérique. Refusons de bouger tant que le directeur ne nous aura pas promis ce que nous réclamons... Du pain, du pain, du pain ! »

LE CONTEUR: Malheureusement, rien ne se passe vraiment comme il l'avait imaginé, et les enfants trop heureux de pouvoir goûter à quelques heures de liberté sont rapidement gagnés par une folie destructrice impossible à contrôler. Considéré comme le meneur de la mutinerie, Gruner est tout d'abord emmené à la prison de Toulon avant d'être ramené au pénitencier et comprend alors que l'on n'échappe pas aussi facilement au Levant. Malgré tout dans le voisinage et sur le continent les rumeurs à propos de Sainte-Anne vont bon train. Et un beau matin, un inspecteur débarque.

SCENE 11

MOI J'SAIS RIEN (chant page 8)

L'inspecteur : *Dis, mon enfant, juste un moment, dis, mon garçon, quel est ton nom ?
Je vais te poser une question: mais réponds mon garçon. Sans crainte ni hésitation
Viens mon petit, viens par ici ! Ne me regarde pas ainsi. Tu sais je ne veux que ton bien, mais réponds mon
garçon. Et surtout ne me cache rien*

Enfants : *Vous savez, moi je n'sais rien...
Vous savez, moi je sais bien
Que si je parle on m'arrête, que si je parle on me jette,
au cachot !*

L'inspecteur : *Allons donc ! Allons donc !*

Enfants : *Vous savez, moi je n'sais rien...
Vous savez, moi je sais bien
Que si je parle on m'arrête, que si je parle on me jette,
au cachot !*

L'inspecteur : *Allons donc ! Allons donc !
D'où vient cette méfiance ? Cette peur ?
On devine dans leurs yeux, la terreur !
Auraient-ils vus le diable, ces êtres misérables tout
juste sortis de l'enfance ?*

Enfants : *On accepte les cris, on supporte les coups,
Mais la douleur la plus terrible : C'est la faim*

L'inspecteur : *La faim ?*

Enfants : *On endure les sévices
La torture, les supplices
Mais la douleur la plus terrible : C'est la faim*

L'inspecteur : *La faim ?*

Enfants : *La faim qui vous tenaille
Qui déchire vos entrailles
La faim qui vous rend fou
Qui vous rend prêt à tout
La faim qui vous obsède
Vous fait perdre la tête
La faim qui fait de vous
Un enfant prêt à tout
À subir, à voler, à mentir, à tricher
Pour un quignon de pain
On pourrait tuer son voisin*

INSPECTEUR : Monsieur le Directeur....J'ai entendu dire que les enfants n'avaient le droit qu'à 50 grammes de viande par semaine et par personne. Est-ce exact ?

DIRECTEUR : OH ... ! Je peux vous assurer Monsieur L'Inspecteur que personne ne gratte ici ni sur la quantité ni sur la qualité ! J'y veille personnellement.

VOIX OFF : Le Directeur a beau répondre avec assurance aux questions qui lui sont posées. L'Inspecteur n'est pas dupe. Son rapport est accablant et Pérignon doit quitter l'île. Un nouveau Directeur est alors nommé.

Pour Théo Gruner, c'est le grand jour .L'heure de sa libération a sonné. Avant de partir, il se rend au bureau de l'économiste pour récupérer son pécule. Mais la somme d'argent qui lui est remise n'est pas celle qu'il espérait.

ECONOME : Euh....une erreur. Mais quelle erreur ? Tu sais compter toi ?

GRUNER : J'ai calculé que j'ai droit à un peu plus de 46 francs. Et vous ne me donnez que 29 francs

ECO NOME : Oh...mais quel grand comptable nous avons là !.Tu oublies les amendes.

GRUNER : mais c'est faux ! Ce n'est pas vrai !

LE CONTEUR: Il réalise écoeuré qu'il a été escroqué

SANCTIONS (chant plage 10)

*Il consigne dans un cahier
Tous nos actes et nos méfaits
Mais aussi qu'on se le dise
Des erreurs jamais commises
Afin de nous voler
De tout nous voler
De nous humilier*

*Il inscrit dans un cahier
Les amendes qu'on doit payer
Mais surtout qu'on se le dise
Pour des fautes jamais commises
Afin de nous voler
De tout nous voler
De nous humilier*

*Cacher un bout de pain
C'est huit jours de cachot
Insulter un gardien
Au pain sec et à l'eau*

*Avoir jeté des pierres
C'est huit jours de cellule !
Négliger ses prières
C'est vingt coups de fêrule !*

*Faire des gestes indécents
C'est quarante coups de fouet
Pour des attouchements
Ce sont les fers aux pieds !*

*Se lever dans la nuit
C'est huit jours de cellule !
Chaparder quelques fruits
C'est vingt coups de fêrule !*

*Et pour être vivant !
C'est combien ?
Pour rester un enfant !
C'est combien ?*

*Mourir sans prévenir, mourir sans rien dire
C'est combien ? C'est combien ?*

LE CONTEUR: Durant les rares moments de détente qui leurs sont accordés, les enfants trainent dans la cour, jouent, redeviennent des enfants. Mais DEVILLAZ n'a pas le cœur à s'amuser. Il préfère rester seul dans son coin. Depuis quelque temps, il ne cesse de penser à cette jeune fille rencontrée le jour où son patron l'a emmené faire une livraison. Roncelin et Denis à qui il n'a rien dit, ne comprennent rien à son isolement, à son indifférence à l'égard des Vulnérables .Il regarde la mer et repense à Beaumais et Guendon, à leur évasion à la liberté....en gravant son nom sur une pierre. Assis sur un rocher, Paul Aimé et son petit frère évoquent les souvenirs de leur mère

SCENE 12

AIME NOEL : Elle était comment maman ? Tu te souviens ?

PAUL NOEL : Brune je crois, avec des grands yeux clairs ! Elle était très jolie !

AIME NOEL : C'est vrai que c'était une putain ?

PAUL NOEL (surpris) : Qui t'a dit ça ?

AIME NOEL : Tu sais, j'étais petit, mais je me souviens la nuit, les hommes qui venaient, je faisais semblant de dormir. Elle me manque.

PAUL NOEL : A moi aussi elle me manque...

AIME NOEL : Paul, tu crois vraiment qu'un jour on partira !

PAUL NOEL : Bien sûr, tu verras, on trouvera du travail. On habitera un joli village sur la côte. Et plus jamais on retournera au Havre !

AIME NOEL : Moi ce que je voudrais c'est qu'on ait une petite île rien qu'à nous ! Avec des arbres, des fleurs et des oiseaux de toutes les couleurs, et une jolie maison avec des volets bleus !

PAUL NOEL : Je te le promets, petit frère, on aura tout ça un jour, je te le promets....

SCENE 13

11) PETIT FRERE - INSTRUMENTAL

LE CONTEUR : Depuis qu'elle est en place, la nouvelle direction ne s'est montrée ni plus indulgente ni plus charitable que l'ancienne. Les conditions de détention restent épouvantables et les punitions infligées tout aussi effrayantes sinon plus. Augustine BREMONT l'épouse du Capitaine écrit une lettre au Maire de Hyères.
« Savez-vous que dernièrement trois jeunes détenus se sont évadés en traversant le détroit entre le Levant et Port sur une vieille planche de liège et des sacs de laine ? Des choses terribles se passent dans cet établissement pénitentiaire. Et les enfants sont prêts à tout pour y échapper, jusqu'à risquer leur propre vie. »
Puis le 7 Mars 1865, épuisés, affamés n'arrivant plus à reprendre des forces, Paul NOEL s'éteint. Il avait 13 ans.

QUATRE PLANCHES (chant page 12)

*Quatre planches, quelques clous...
Là, posée par terre
Une caisse près d'un trou
Dans un coin du cimetière*

*Personne n'a chanté
Personne n'a pleuré
Personne n'a eu de remords
Pas même de regrets*

*Pas de cérémonie,
À peine une prière,
Juste un signe de croix,
Voilà...*

*Personne n'a chanté
Personne n'a pleuré
Personne n'a de remords
Même pas de regrets*

*Bientôt la nuit descend
Ramenant le silence
Dans le petit cimetière
Sur l'île du Levant*

*Seul le souffle du vent
Vient caresser les branches
Et soulève la terre
Qui recouvre les t*

SCENE 14

DUTRIEUX : Devillaz ! Je voudrais te parler !... Tu ne m'as jamais aimé, hein ?

DEVILLAZ : Ça t'étonne !

DUTRIEUX : Qu'est-ce que tu veux dire ?

DEVILLAZ : Tu veux que je te rafraîchisse la mémoire ? Beaumais, Guendon, par exemple, ça ne te rappelle rien ?

DUTRIEUX (très calmement) : Radel me battait, il voulait des noms, j'ai dit les deux premiers noms qui me passaient par la tête... j'en suis pas fier... mais Beaumais et Guendon ne m'aimaient pas, j'étais leur tête de turc... et puis finalement je leur ai rendu service, ils sont toujours en vie et libres ! Vous me considérez tous comme une ordure. Mais si vraiment j'avais été une ordure, tu crois que je me serai gêné pour dénoncer vos trafics de nourriture. Tu crois que j'étais pas au courant ? Sais-tu au moins pourquoi on m'a envoyé ici ? On m'a envoyé ici parce qu'on voulait m'arracher aux mauvais traitements paternels, comme ils disent. Mon père quand il avait trop bu, il m'insultait, il criait, il me battait, et puis après il se calmait, il devenait très gentil, il me faisait

asseoir sur ses genoux en me demandant de lui pardonner, et puis il me caressait les cheveux, et puis (il se tait un long moment) ... Pendant la descente à Toulon, j'ai essayé de me rapprocher de vous, je voulais faire partie de votre bande « Les Vulnérables », devenir votre ami, mais vous m'avez toujours rejeté à cause de ma réputation... Tu te souviens le jour où je t'ai proposé un plan pour partir d'ici, t'en as pas voulu, tu ne m'as pas fait confiance, et pourtant tu peux me croire, j'avais tout prévu, tout calculé... depuis longtemps.

DEVILLAZ (mal à l'aise) : S'il était si sûr que ça ton plan, alors pourquoi t'es pas parti tout seul ?

DUTRIEUX : Tout seul ? J'ai toujours été tout seul ! Moi, je voulais partir avec toi ! Je voulais qu'on soit amis, c'est tout !

MAIS NON, JE NE PLEURE PAS ! (chant plage 13)

*Combien de temps déjà ?
Combien de temps encore ?
À quoi sert ce combat ?
À quoi bon tant d'efforts ?
Combien de temps déjà ?
Combien de temps encore ?
Bien sûr je suis vivant
Mais pour combien de temps ?*

*Je n'ai plus de repères
Je vis sans illusions
Sans père ni mère
J'ai perdu la raison
Je n'ai pas d'amertume
Je n'ai pas de rancune...*

*Mais non je ne pleure pas !
Mais non je ne pleure pas !
Je ne veux pas baisser les bras*

*Combien de temps déjà ?
Combien de temps encore ?
À quoi sert ce combat ?
À quoi bon tant d'efforts ?
Combien de temps déjà ?
Combien de temps encore ?
À quoi sert ce combat ?
À quoi bon tant d'efforts ?*

*Je suis ce funambule
Qui marche sur un fil
Un faux-pas, je bascule
Mon âme est en péril
Je n'ai pas d'amertume
Je n'ai pas de rancune...*

*Mais non je ne pleure pas !
Mais non je ne pleure pas !
Je ne veux pas baisser les bras*

SCENE 15

LE CONTEUR: Peu de temps après la mort de son frère, on retrouve le corps d'Aimé NOEL au pied d'une falaise. Le directeur qui refuse que l'on parle de suicide prétend qu'il s'agit là d'un accident. Mais partout dans la colonie le désespoir s'empare des détenus.

DECORS : Devillaz, tu es un salaud, un assassin !

DEVILLAZ : Qu'est ce qui te prend ?

DECORS : C'est de ta faute si Aimé Noël s'est suicidé !

DEVILLAZ : Qu'est-ce-que tu racontes ?

DECORS : Un pêcheur vient de le retrouver noyé en bas de la falaise de la Bugadière, dans la calanque de Grand Cap. Les gardiens répètent partout que c'est un accident. Mais moi je sais bien qu'il l'a fait exprès.

DEVILLAZ : Mais pourquoi se serait-il tué ?

DECORS : Alors tu ne devines pas ? Est-ce que tu sais au moins que Paul son frère est mort, il y a douze jours de ça ?

DEVILLAZ : Paul ?

DECORS : Il est mort parce qu'il n'arrivait pas à reprendre des forces ! Eux, ils disent que c'est des coliques, ou qu'il a mangé des baies, ou qu'il a pris froid, ou je ne sais quoi encore. Mais moi, je te le dis : Paul Noël a crevé de faim.

DEVILLAZ : Mais vous...Les « Vulnérables » vous ne faites plus de réserves, comme avant ?

DECORS : Les « Vulnérables », tu parles ! Depuis que tu as tout laissé tomber, tout le monde s'en fiche bien... Le jour où Paul Noël a été enterré, j'ai vu Aimé suivre la charrette qui portait le cercueil, l'œil sec, courageux comme tout. Ensuite il a demandé au nouvel aumônier de rester avec son frère jusqu'à la dernière pelletée.

Mais dès que le cercueil a été enfoui, le fossoyeur l'a vu s'éloigner dans le maquis. Et plus personne ne l'a revu... Le docteur a dit que c'était un suicide, mais le directeur s'est mis en colère en disant que ce n'est pas possible, que c'est un accident et qu'il espère bien maintenant que ceux qui ont l'intention de s'évader réfléchiront un peu plus !

UN ENFANT (arrive en courant) : Ça va mal les amis, Laurent, le Capitaine, et sa bande... ils préparent quelque chose...

VOIX OFF :

En effet, sous l'impulsion d'un groupe de rebelles une révolte éclate un soir au moment du souper

SCENE 16

C'est l'heure du dîner, on sert la soupe...

LE CHOEUR : Vous n'allez pas avaler un truc pareil, les gars, c'est plein de vermine !...

-Il a raison, faut plus se laisser faire ! Faut leur montrer ce qu'on a dans la culotte !!

LAURENT : Bravo ! Va dire au gardien qu'on veut lui parler... au directeur aussi.

VOIX OFF : Que se passe t-il ici ? Où vous croyez vous ?

« Nous ne travaillerons plus tant que la soupe restera immangeable il y a des bêtes là dedans les légumes sont mal cuits Hier dimanche il n'y avait pas assez de viande. »

« Et...Depuis quand te permets- tu »

« Ce n'est pas terminé ! Nous voulons du vin, du tabac et six heures de pause par jour »

« Comment ça t'as pas fini ?cet insolent au cachot »

« Empêchez !! Empêchez les mes amis !!! Refusons de manger, refusons de travailler. »

LA REVOLTE (chant plage 14)

*C'est l'heure de la révolte,
A votre tour de trembler*

(UN ENFANT) Allons délivrer les gars qui sont enfermés dans les cellules !

*C'est l'heure de la révolte,
A votre tour de payer*

(FAUVEAU) Il faut les empêcher, allons chercher du renfort !

*C'est l'heure de la révolte
A votre tour de pleurer*

(LAURENT) Vous, sortez les réserves des cuisines, et vous, suivez-moi à la cave !

*C'est l'heure de la révolte
A notre tour de cogner*

(UN ENFANT) J'ai trouvé de quoi faire sauter les serrures !

*Bientôt l'île tout entière se perdra dans les
flammes*

Nous ne répondons pas du salut de vos âmes !

*La vengeance est un plat qui se mange à toute
heure*

Nous verrons vos visages déformés par la peur !

*Pendant bien trop longtemps nous nous sommes
laissé faire*

Nous allons vous offrir un p'tit tour en enfer !

*C'est l'heure de la révolte
A votre tour de trembler*

SCENE 17

LE CONTEUR:

Quand au bout de six heures l'incendie fut circonscrit, on découvrit les restes carbonisés de quatorze cadavres. Les médecins pensèrent même que certaines victimes avaient pu être entièrement réduites en cendres : la force de l'incendie avait fait fondre les vitres et tordu les barreaux. Une enquête fut menée, les rescapés auditionnés à tour de rôle et le deux janvier 1867 s'ouvrit à Draguignan le procès de seize prévenus soupçonnés d'avoir joué un rôle de meneur dans l'émeute du 2 octobre 1866. Le jury délibéra quatre heures

durant. Enfin, le verdict tomba : Deux des prévenus, seulement, furent acquittés. Les autres condamnés n'échappèrent pas à la prison : Dénoncé injustement à plusieurs reprises par des témoins qui lui en voulaient Dutrieux fût condamné à 3 ans de prison et quatre autres furent condamnés aux travaux forcés à perpétuité. En revanche, certains enfants pour avoir fait preuve d'une conduite exemplaire pendant le révolte, virent leur peine réduite, grâce au nouveau directeur de la colonie qui en fit la demande auprès des autorités judiciaires et à l'appui de l'inspecteur qui suivit toute cette affaire de très près.

LES ADIEUX (chant page 15)

*Enfants : On voudrait tant être heureux
Une page est tournée
On voudrait tant être heureux
Et partir le cœur léger*

*L'estomac est noué
On sent monter les larmes
Ne pas se retourner
Ne plus penser au baigne
On voudrait pouvoir dire
Qu'aucun jour n'est plus beau
On s'efforce de rire
Mais nos rires sonnent faux*

*C'est tellement difficile
De quitter ses amis
D'abandonner cette île
Tout un pan d'une vie*

*On voudrait tant être heureux
Une page est tournée
On voudrait tant être heureux
Et partir le cœur léger
On voudrait tant être heureux*

*L'Inspecteur : Ils ont tant attendu cet instant
Ils l'ont tant espéré et pourtant
Et pourtant lorsque le jour enfin se lève
A l'heure du départ
Ils ne peuvent empêcher
Ils ne peuvent empêcher un regard
Un tout dernier regard
Vers le pénitencier*

DECORS : Et bien voilà, je suis libre !

DEVILLAZ : Où tu vas aller ?

DECORS : Je sais pas encore !

DEVILLAZ : Mais tu as des projets ?

DECORS : Tu sais quand je suis arrivé ici, j'étais tout jeune, la liberté, je sais pas ce que c'est... De ma vie, je n'ai connu que cette île, le Levant, et je n'ai qu'une famille c'est vous... alors les projets... dès que j'aurai quitté cette île, je ne serai plus rien, je n'existerai plus... Il ne me restera qu'à voler pour vivre ... et tout recommencera ...

DEVILLAZ : Mais pourquoi tu dis ça ? Tu vas trouver du travail ! Tu ne vas pas être triste un jour comme aujourd'hui ?... Tu te rappelles le jour où Radel a déchiré son pantalon et qu'on a tous vu ses fesses ?

DECORS : Tu te souviens quand on a vu Roncelin revenir avec Roustan sur son dos, le corps couvert de sang ?

DEVILLAZ : Et quand on s'est baigné pour la première fois ?

DECORS : Tu sais ce que tu vas faire toi quand tu sortiras ?

DEVILLAZ : Il paraît que j'ai une mère qui m'aime et qui m'attend.

DECORS : Où ça ?

DEVILLAZ : Chez moi en Savoie...Elle s'est rappelée de mon existence l'an passé. Alors il faut que je sache.

DECORS : Savoir quoi ?

DEVILLAZ : A quoi ça ressemble une mère !

DECORS : Tu vas me manquer ! Vous allez tous me manquer !

DEVILLAZ : Tu parles, tu nous oublieras

DECORS : Ça m'étonnerait, tu penses vraiment qu'on oubliera le Levant un jour ?... Tu crois que les deux frères Noël sont plus heureux maintenant, là où ils sont ?...

DEVILLAZ : J'en suis sûr... Allez va, tu peux partir tranquille ! (Décors s'éloigne) Attends !

Il lui lance sa pipe. Décors la rattrape.

DECORS : Merci !... Devillaz, avant de partir j'aimerais encore passer par le cimetière... tu m'accompagnes ?

Ils échangent un regard puis se mettent à courir en direction du cimetière...

ÉPILOGUE

LE CONTEUR : Durant les deux années qui suivirent, il n'y eut que cinq morts à déplorer, la colonie pénitentiaire de Sainte-Anne changea plusieurs fois de direction, faillit presque un temps par devenir l'œuvre de bienfaisance dont le comte avait rêvé durant les dernières années de sa vie, avant de retomber une nouvelle fois dans la terreur et la barbarie. Après la mort du comte en 1876 la colonie ne tarda pas à être vendue aux enchères jusqu'à ce que le directeur des prisons demande à son ministre l'autorisation de la fermer. 1057 enfants y avaient été internés, 99 morts et enterrés. Les derniers détenus furent évacués et répartis dans d'autres colonies agricoles. Bien des années plus tard, Jules Décors revint au Levant. Une partie de lui était restée là-bas et jamais il n'avait cessé de penser au pénitencier. Il voulu revoir les lieux, le château abandonné, le dortoir, le cimetière, mais il ne réussit pas à retrouver la pierre sur laquelle il avait gravé « Enfant Jules Décors, emprisonné au Levant »

FINAL (chant page 16)

*Dans leurs vestes trop étroites
Et leurs pantalons troués
Ils avançaient
Ils avançaient
Marquant la fin du voyage
Les falaises au devant
Se rapprochaient, se rapprochaient
Combien de fois les yeux tournés vers l'horizon
Ont-ils rêvé de s'échapper de la prison*

*Refrain : En regardant les oiseaux blancs
Qui planent au dessus de la mer
En regardant les oiseaux blancs
S'élançant à travers les airs
Je vois de maigres corps tremblants
Épuisés, couverts de poussière
Je vois des visages d'enfants
Des noms gravés sur une pierre
En regardant les oiseaux blancs ...
Chaque jour fait de souffrance
Ils n'avaient pas d'autre choix
Que de lutter
Pour exister*

*Travaillant la peur au ventre
Ils n'avaient qu'une obsession
La liberté
La liberté
Tant de fois le vent a séché leurs sanglots
Au loin passaient les voiles rouges des bateaux*

*Refrain
J'ai découvert les falaises
Le cimetière et les cachots
Puis j'ai marché
Sans plus parler*

*Cette page de l'histoire
Non jamais je n'aurais pu
L'imaginer
L'imaginer
La mer était si calme et le soleil brûlant
Tout autour de là, volaient de grands oiseaux blancs*

Refrain

*Chaque jour fait de souffrance
Ils n'avaient pas d'autre choix
Que de lutter
Pour exister
Travaillant la peur au ventre
Ils n'avaient qu'une obsession
La liberté
La liberté
Tant de fois le vent a séché leurs sanglots
Au loin passaient les voiles rouges des bateaux*

*Refrain
J'ai découvert les falaises
Le cimetière et les cachots
Puis j'ai marché
Sans plus parler*

*Cette page de l'histoire
Non jamais je n'aurais pu
L'imaginer
L'imaginer*

*La mer était si calme et le soleil brûlant
Tout autour de là, volaient de grands oiseaux blancs*

*Refrain...
Je pense aux enfants, aux enfants
Je pense aux enfants, aux enfants*

Isabelle Aboulker est née en 1938 dans la concordance d'influences d'un grand-père compositeur, Henry Février, et d'un père cinéaste et écrivain, Marcel Aboulker. Parallèlement à des études d'écriture et d'accompagnement au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris, elle compose pour le cinéma, le théâtre, la télévision. Accompagnatrice, chef de chant, puis professeur auprès des jeunes chanteurs au CNSM, c'est autour de la voix et de l'opéra que se concentre à partir de 1981 son activité créatrice. Attentive à la prosodie, exigeante dans le choix de ses livrets, elle se veut héritière de la tradition française : Debussy, Ravel, Poulenc. L'excellent accueil suscité par la création de son premier ouvrage lyrique « Les Surprises de l'Enfer » (1981) lui fait apparaître l'évidence de son orientation :



(photo David Rosenfeld)

« Leçons de Français aux étudiants américains » (1983), « Trois folies d'opéra pour trois femmes compositeurs » (1986), « Cinq Nô Modernes » (1992), « La Lacune » (1993), « Monsieur Balzac fait son théâtre » (1999), « Le Renard à l'Opéra » (2004). Le nom d'Isabelle Aboulker est également indissociable d'opéras pour enfants. De « Moi, Ulysse » (1982, commande de Jean-Claude Malgoire pour l'Atelier Lyrique de Tourcoing) à « JérémY Fisher » (2007, commande du Quatuor Debussy et de l'Opéra de Lyon), ses ouvrages « Atchafalaya », « Martin Squelette », « Douce et Barbe Bleue », « La Fontaine et le Corbeau », « Les Fables Enchantées », « Les Enfants du levant » sont fréquemment travaillés par des Conservatoires et Ecoles de Musique, et figurent régulièrement dans la programmation Jeune Public de grandes scènes françaises ou étrangères. « Douce et Barbe Bleue » et « Les Fables Enchantées » font l'objet de livres-disques chez Gallimard jeunesse. Isabelle Aboulker a également composé dans la collection « Ecoutez-lire » plusieurs partitions qui accompagnent « Le Petit Prince », « Inconnu à cette adresse », « L'ami retrouvé »... Egalement chez Frémeaux & Associés "Le Petit Poucet", "Cendrillon", "Cinq contes musicaux pour les petits", "Les Enfants du Levant", "Si Molière nous était chanté", "Petites histoires naturelles"...

Conjointement au développement de sa carrière de compositeur, distinguée par un prix de l'Académie des Beaux-Arts en 1999 et le Prix Musique de la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques en 2000, Isabelle Aboulker a publié plusieurs ouvrages pédagogiques destinés aux chanteurs durant la période où elle a assumé, de 1983 à 2003, la charge de professeur de formation musicale au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris.

Le 6 Mai 2011, la SACD a décerné à Isabelle Aboulker le prix Maurice-Yvain 2010.

Discographie

1. Pour aller à Toulon

Le 10 février 1861, un convoi d'une 60aine d'enfants quitte la prison de la Roquette...

2. Les vagabonds

Dès leur arrivée sur l'île, les jeunes prisonniers sont accueillis par le Comte...

3. Quand on part le matin

Pour tenir le coup, Les Vulnérables ont un secret...

4. L'été fait chanter les cigales

Les mois passent...

5. Dix ans

Roustan n'est pas le premier colon à disparaître...

6. Mourir libre

Une nuit, Théo Gruner, Casenave et Debourge tentent à leur tour de s'évader...

7. Île d'or

Dix jours plus tard, épuisés et affamés...

08. Moi j'sais rien !

Monsieur le Directeur, j'ai entendu dire que...

09. Un nouveau directeur (instrumental)

Pour Théo Gruner, c'est le grand jour !

10. Sanctions

Durant les rares moments de détente...

11. Petit frère (instrumental)

Depuis qu'elle est en place, la nouvelle direction...

12. Quatre planches

Devillaz ! Je voudrais te parler...

13. Mais non, je ne pleure pas !

Peu de temps après la mort de son frère...

14. La révolte

Quand, au bout de six heures, l'incendie...

15. Les adieux

Et bien voilà, je suis libre !

16. En regardant les goélands (épilogue)

Librettiste : Christian EYMERY

Directeur-adjoint du CRÉA (centre d'éveil artistique à Aulnay-sous-Bois), il travaille aux côtés de Didier Grojsman depuis 1990. Avec cette compagnie d'enfants chanteurs, il signe plusieurs mises en scène d'opéras dont : Le Médaillon Brisé (livret Jean-Marie Lecoq / musique Louis Dunoyer de Segonzac) et Jongleurs dans la Jungle (livret Rémi Laureillard / musique Isabelle Aboulker), deux spectacles créés à l'Espace Jacques Prévert / Théâtre d'Aulnay-sous-Bois et programmés dans le cadre d'Ile de France Opéra et Ballet en 1998 et 1999, mais aussi Zock (livret André Vignau / musique Christian Mesmin), Silence on tourne!, Gamins de Paris... Il écrit également des livrets : Martin Squelette (musique Isabelle Aboulker) d'après le roman de Pierre Véry Les disparus de Saint-Agil, et en 2001 Les Enfants du Levant (musique Isabelle Aboulker) d'après le roman de Claude Gritti, "Les Enfants de l'île du Levant", dont il assure la mise en scène. L'opéra sera créé à l'Espace Jacques Prévert / Théâtre d'Aulnay-sous-Bois en 2001 puis repris un an plus tard au Palais des Congrès de Toulon, avant d'être remonté dans une nouvelle production au Grand Théâtre de Genève en 2004. En 2002 il écrit pour la Maîtrise de Radio France Douce et Barbe Bleue (musique Isabelle Aboulker) d'après le conte de Perrault (CD édité chez Gallimard Jeunesse/collection Grand Répertoire). L'écriture en 2004 de Marco Polo et la princesse de Chine pour la Maîtrise des Hauts-de-Seine, marque sa quatrième collaboration avec Isabelle Aboulker.

Claude GRITTI

Si l'histoire des enfants du Levant est connue aujourd'hui, c'est bien grâce à la curiosité et à l'obstination de Claude Gritti. Enfant du Lavandou, amoureux de son pays provençal, Claude Gritti en a sillonné les terres, puis les mers. Les îles d'or, il les connaît depuis son enfance. Pourtant, un jour de pêche, il découvre qu'il ne sait pas encore tout de ces îles... L'une d'elles a un passé obscur – dont seuls aujourd'hui les anciens du pays transmettent le peu d'histoire qu'on en connaît : sur l'île du Levant, au XIX^{ème} siècle, a existé un pénitencier pour enfants. Combien de temps ? Combien d'enfants ? Nul ne le sait précisément. Claude Gritti va devenir l'historien de ce passé trouble. Quatorze années durant, il interrogera les mémoires vives du pays toulonnais, il découvrira des archives inexploitées jusqu'alors. A la fin de ce long travail, il pourra enfin rendre une mémoire à tous les enfants emprisonnés dans l'île et exploités aux travaux des champs : en écrivant *Les Enfants de l'île du Levant* (éditions JC Lattès) dont est tiré l'opéra présenté ici ; mais encore, en faisant ériger, dans le vieux cimetière du Levant, une stèle qui porte les noms des enfants morts dans le pénitencier.

Petits repères historiques à destination des enfants pour comprendre *Les Enfants du Levant*

Au sud-est de la France, au-delà du massif des Maures entre Ollioules et le cap Camarat, la Provence vient se jeter dans la mer. Quelques kilomètres plus loin, on la voit sortir la tête de l'eau : trois blocs de terres brillants au milieu des flots... Ce sont les "îles d'or", Porquerolles, Port-Cros et l'île du Levant. Les deux premières font le bonheur des vacanciers et des amoureux de la nature. La troisième est plus mystérieuse... Occupée à 90 % par une base militaire, on ne peut circuler partout librement. Il y a quelques années, d'étranges histoires circulaient encore sur cette île. Du plus loin que l'on se souvienne, elle fut le berceau d'une histoire lugubre. C'est cette histoire, une histoire vraie, qui vous est racontée dans ce disque. Longtemps cachée, elle a été dévoilée par Claude Gritti dans son livre *Les Enfants de l'île du Levant* (éditions JC. Lattès). Lorsqu'il a découvert ce roman Christian Eymery a eu l'idée de l'adapter en opéra. Pour faire un opéra, il faut réunir deux éléments : des textes (les dialogues et les paroles des airs) – c'est ce que l'on appelle le livret ; et, bien sûr, il faut aussi de la musique. Christian Eymery a écrit le livret et Isabelle Aboulker, la musique. Pour en arriver au disque que vous écoutez, une dernière étape était nécessaire : trouver un narrateur qui raconterait toutes les parties non chantées de l'histoire. C'est un grand acteur qui a accepté de tenir ce rôle : Claude Brasseur.

L'histoire des Enfants du Levant.

Elle commence en 1861, c'est-à-dire vers le milieu du XIX^{ème} siècle. A cette époque, de nombreux enfants ont pu vivre une histoire semblable. Il n'est plus possible aujourd'hui que de telles choses arrivent en France. Mais malheureusement cela n'est pas vrai partout. Nous allons vous expliquer le sort réservé aux enfants qui faisaient des bêtises, ou dont les parents ne pouvaient s'occuper, parce qu'ils n'avaient pas assez d'argent par exemple. Nous allons remonter dans l'histoire de France bien avant que naissent vos grands-parents, et même les grands-parents de vos grands-parents ! Tous les mots compliqués seront expliqués dans un glossaire à la fin du livret.

Les enfants face à la justice

Jusqu'en 1830 environ, les enfants traînant dans les rues, en mendiant ou en commettant de petits vols, étaient enfermés dans les mêmes prisons que les adultes. Les tribunaux ne faisaient pas beaucoup de différence entre un enfant ayant volé une pomme ou un bout de pain et un dangereux criminel... Il fallait donc trouver des solutions particulières pour punir des enfants qui commettaient des délits (c'est-à-dire qui faisaient des choses interdites par la loi). Au début du siècle fut construite à Paris une prison spéciale pour les enfants : la Petite

Roquette. C'est la première maison de correction destinée à recevoir les jeunes détenus âgés de moins de vingt ans. Mais dans cet établissement où la principale règle est celle de l'isolement le plus strict, chaque enfant doit rester enfermé dans sa cellule, même pendant les heures de repas ou de travail. Cette solution ne fut pas considérée comme satisfaisante et il fallut trouver d'autres façons de juger les enfants. C'est ainsi qu'en 1850 une loi va définir de nouvelles mesures pour l'incarcération des mineurs :

- Pour une peine de moins de six mois : l'enfant ira en prison dans des quartiers séparés des quartiers adultes.

- Pour une peine comprise entre six mois et deux ans : l'enfant ira en "colonie pénitentiaire"

- Pour une peine de plus de deux ans : l'enfant sera envoyé en "colonie correctionnelle".

Cette loi concerne les garçons. Les filles pourront aussi être punies, mais elles ne seront jamais placées dans les mêmes endroits que les garçons. Il n'a pas existé de colonies pénitentiaires pour les filles. Elles étaient confiées à des institutions privées tenues, la plupart du temps, par des religieuses. Malgré cette loi, de très nombreux enfants acquittés par les juges, c'est-à-dire reconnus innocents, vont eux aussi être envoyés dans des colonies pénitentiaires ! Mais alors... Que pouvait-on bien leur reprocher ? Ceci est très injuste car, normalement, seuls les coupables devraient aller en prison.

De quoi les enfants sont-ils vraiment coupables ?

La justice est faite pour garantir le respect des lois. Elle doit donc punir ceux qui ne la respectent pas.

Le Code pénal de 1810 précisait que la justice devait, avant toute chose, estimer si l'enfant avait agi avec ou sans "discernement". En d'autres termes, avait-il conscience d'enfreindre la loi au moment de commettre son acte ? Un enfant accusé d'avoir agi "avec discernement", c'est-à-dire en sachant que c'était mal, était condamné. Selon la durée de sa peine, il allait en prison, en colonie pénitentiaire ou en colonie correctionnelle. Un enfant jugé pour avoir agi "sans discernement" était acquitté. Acquitter quelqu'un signifie qu'on le déclare non coupable. Il devait donc être libéré et rendu à sa famille. Mais qu'arrivait-il aux enfants qui n'avaient pas de famille ? A l'époque, il n'y avait pas encore d'"assistance publique", cette organisation permettant aux orphelins d'être pris en charge par l'Etat. Les enfants abandonnés, même s'ils n'étaient pas coupables, étaient ainsi envoyés en colonie pénitentiaire et rejoignaient injustement les enfants punis. D'autre part si le juge estimait que la famille d'un enfant acquitté n'était pas capable de l'éduquer correctement, il pouvait également envoyer l'enfant en colonie pénitentiaire ! Le juge pouvait décider seul de la durée qu'il estimait nécessaire à sa "rééducation". Dans ce cas, le séjour des enfants était parfois bien plus long que deux ans ; certains étaient enfermés jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de leur majorité civile, c'est-à-dire 21 ans. Certains historiens affirment que, sur tous les enfants détenus dans les colonies pénitentiaires de France, neuf sur dix avaient été reconnus innocents et "acquittés" du délit pour lequel ils avaient été arrêtés. Pire encore, certains enfants ramassés dans la rue, qui n'avaient pourtant commis aucun délit, pouvaient eux aussi être placés dans des colonies pénitentiaires...

Qu'est ce qu'une colonie agricole pénitentiaire ?

Une colonie pénitentiaire est un centre fermé, une prison, où étaient détenus les enfants punis par la loi. La mission de ces colonies consistait à rééduquer les enfants par le travail aux champs et l'apprentissage d'un métier. Beaucoup pensaient alors que cette solution serait profitable aux enfants... Si certaines de ces colonies sont dites "agricoles", c'est parce qu'elles étaient situées à la campagne, les enfants y faisaient donc des travaux agricoles. Présentées comme des modèles de prison spécialement adaptées à l'enfant, ces colonies se révélèrent en fait être de véritables "bagnes". Les colonies furent nombreuses au XIXème siècle, l'île du Levant ne fut malheureusement pas la seule. Parmi les plus importantes, citons les colonies de Mettray, d'Aniane, de Belle-Île en mer, etc. Coupés de leurs familles, les colons sont soumis aux pires brutalités et exposés à toutes sortes d'injustices. Ils portent souvent tous le même uniforme et n'ont évidemment plus rien à eux, surtout pas de jouets. Ils travaillent sans relâche toute la journée, dans les champs ou dans les ateliers. Ils sont mal

nourris, mal soignés et dorment dans des cellules si petites qu'il est parfois impossible d'y tenir debout. (Dans la colonie industrielle d'Aniane en 1935, quand vos grands-parents étaient peut-être déjà nés, les cellules mesuraient 1 mètre 50 sur 2 mètres !) Exploités par le personnel, ils ne reçoivent souvent pas le peu d'argent qui leur est dû en récompense du travail effectué. Les traitements y sont si durs que beaucoup d'enfants meurent avant d'être libérés. Entre 1861 et 1878, 1057 enfants ont été détenus sur l'île du Levant. Sur ces 1057 enfants, 99 y sont morts. Près d'un enfant sur dix n'a pas survécu à la dureté des conditions de vie... Ce n'est qu'en 1934, juste avant la Seconde Guerre mondiale, que les journaux commencèrent à dévoiler et dénoncer le fonctionnement de ces bagnes pour enfants...

Les enfants et le travail

Comment se fait-il que ces centres n'aient pas été dénoncés avant 1934 ? Il faut savoir qu'au XIX^{ème} siècle, faire travailler des enfants ne choquait personne. Beaucoup n'allaient pas à l'école et n'avaient d'autre choix que de travailler pour pouvoir manger et aider leur famille à vivre. Ce n'est qu'en 1882, avec les lois de Jules Ferry, que l'école devint obligatoire pour tous jusqu'à treize ans. Mais en 1850 la France est encore un pays très rural. A la campagne, il est courant que toute la famille travaille dans les champs : enfants comme adultes. On trouve aussi beaucoup d'enfants dans l'industrie, employés à des travaux très pénibles et dangereux. Dans l'industrie textile par exemple, en raison de leur petite taille et de l'agilité de leurs doigts, ils participent à la fabrication du tissu. Ils doivent aussi parfois rester éveillés jusqu'à 16 heures par jour pour surveiller des machines. Et pour être sûrs qu'ils ne s'endorment pas on les fait s'asseoir sur des tabourets trop hauts pour eux ! Il n'y avait rien d'anormal à exiger d'un enfant de moins de quatorze ans, qu'il travaille jusqu'à dix heures par jour (douze heures pour les enfants âgés de quatorze à seize ans). A cette époque, il n'était pas rare de trouver dans une entreprise, des enfants de moins de huit ans, parfois même de moins de cinq ans ! De plus, employer des enfants était une solution avantageuse pour des patrons peu scrupuleux. En les payant moins que les adultes, ils réalisaient ainsi d'importantes économies... Si l'on a attendu si longtemps pour dénoncer les colonies agricoles, c'est parce qu'elles profitaient à bon nombre d'adultes mal intentionnés. Les directeurs de ces établissements recevaient de l'Etat une prime pour chacun des enfants détenu et exploité. Et tout le monde pouvait demander l'autorisation d'ouvrir une colonie agricole. La plupart du temps l'idée de former des enfants par un travail à la campagne n'était qu'un prétexte à leur exploitation par des adultes cupides. Les colonies agricoles profitaient à tous, sauf aux enfants...

Des enfants du Levant aujourd'hui ?

Aujourd'hui dans certaines parties du monde, des enfants peuvent être jetés en prison très jeunes. De nombreux pays comme la France ont signé une Convention des droits des enfants en 1989. Leurs droits et leur protection sont reconnus et défendus. Mais cette idée est récente et n'est pas appliquée de la même façon dans le monde entier . Au Pérou, les enfants vont en prison à l'âge de huit ans pour avoir volé de la nourriture pour survivre car ils sont pauvres. Quand l'enfant est incarcéré, on peut le garder en détention préventive pendant des mois voire des années. Il sera enfermé vingt-trois heures sur vingt-quatre dans un cachot et ne sortira prendre l'air qu'une heure par jour. Pendant tout ce temps ni formation ni instruction ni activité. En Haïti, certains enfants volent ou tuent car ils n'ont pas de quoi subvenir à leurs besoins alors on les met en prison avec des adultes où ils attendent le jour de leur jugement. Mais il faut savoir que ces enfants sont livrés à eux-mêmes. Nous avons vu que le sort des enfants est très lié à la question du travail. Si la condition des enfants en France est aujourd'hui meilleure qu'avant, c'est notamment parce que le travail des enfants est interdit et parce que l'école est obligatoire. Or justement, cette condition n'est pas respectée dans beaucoup de pays du monde. Notamment en Asie où des enfants sont parfois mis au travail dès l'âge de 5 ans. Comme les petits enfants du Levant, ils sont employés dans des travaux agricoles où textiles. Puisqu'ils ne sont pas payés très chers, certaines grandes entreprises n'hésitent pas à s'installer dans des pays où la loi ne protège pas les enfants pour les exploiter. Ainsi, il faut savoir que beaucoup de produits que vous pouvez acheter près de chez vous (surtout les baskets et les vêtements de sport) sont fabriqués par des enfants dans des pays très

pauvres. Ce sont finalement des histoires qui ressemblent à celle des Enfants du Levant que vivent encore de nos jours certains enfants dans d'autres pays que le nôtre.

© 2004 Frémeaux & Associés

Ecrit par des enfants de CM2 : "la prison pour les enfants"

Petit glossaire technique

Colonie agricole : C'est l'une des formes de colonies pénitenciaires. On dit qu'elle est agricole parce qu'elle est située à la campagne, et où le travail est centré autour de l'exploitation de la terre.

Colonie correctionnelle : A partir de 1850, c'est la prison pour les mineurs condamnés à des peines de plus de 2 ans. Elle sert aussi à enfermer les enfants punis des colonies pénitenciaires. C'est le lieu de détention pour enfants le plus dur de tout le système judiciaire. Parfois elle se présente comme une colonie agricole, mais les enfants y sont traités encore plus durement (moins de nourriture, plus de travail, salaires plus faibles, cellules plus petites, moins d'heures de cours par semaine). Certaines de ces colonies ont également été créées dans des prisons déjà existantes, où elles prenaient le nom de "quartier correctionnel".

Colonie pénitenciaire : Établissement réservé à la détention des mineurs. A la différence d'une prison, les détenus ne sont pas enfermés durant la journée, car ils doivent travailler. La plupart des colonies étaient dites "agricoles" parce qu'elles étaient à la campagne. Mais il existait aussi des colonies "maritimes" (près de la mer) ou "industrielles" (qui faisaient travailler les enfants dans des usines).

Colons : C'est le nom que l'on donne aux enfants placés dans les colonies.

Convention des droits des enfants : Son vrai nom est "Convention internationale des droits de l'enfant". Elle a été adoptée à l'ONU (Organisation des Nations Unies) en 1989 et signée par 191 pays sur 193 (sauf la Somalie et les États-Unis). Elle comporte 54 articles qui expliquent quels sont les droits de l'enfant (comme par exemple le droit au bien-être, les droits à la liberté d'opinion, de pensée, d'expression, le droit à la protection contre l'exploitation, le droit aux loisirs, etc.).

Incarcération : C'est l'action qui consiste à mettre une personne en prison.

Mineur / Majeur : Pour la loi, la majorité est le passage de l'enfance à l'âge adulte. Il faut d'ailleurs faire la différence entre la majorité civile et la majorité pénale. La majorité civile est celle qui permet d'exercer ses droits de citoyen (comme le droit de vote) ; à l'époque des Enfants du Levant, elle était fixée à 21 ans. La majorité pénale est l'âge à partir duquel un enfant est considéré comme responsable de ses infractions à la loi. A l'époque de notre histoire, cet âge était de 16 ans. Aujourd'hui, en France, la majorité civile et pénale est fixée à 18 ans.

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance. L'Unicef est une organisation internationale qui lutte dans le monde entier pour que les enfants soient protégés et que leurs droits soient garantis.

Un regard sur le champ de l'enfance aujourd'hui

par Jean-Pierre Rosenczveig

Jean-Pierre Rosenczveig est Président du tribunal pour enfants de Bobigny. En plus de ses fonctions, il est également l'auteur de nombreux livres (Dispositif français de protection de l'enfance, éd. Dunod, ou encore Justice pour les enfants, éd. Robret Laffont) qui lui confèrent le rang de meilleur spécialiste sur la question de l'enfance. Il met son savoir au service d'un engagement permanent pour la défense de l'enfant, comme en témoigne son site internet ou encore, l'association dont il est président : DEI-France. Mais laissons-le se présenter lui-même : "Je suis magistrat spécialisé dans le champ de l'enfance. Je suis même l'un de ces professionnels dont parlait il y a quelques temps Evelyne Sullerot. Je suis même assez monomane depuis mon entrée dans la magistrature. Je préside le plus gros tribunal pour enfants de France et à ce titre j'ai une pratique professionnelle qui me met en relation permanente avec le public : enfants, parents, victimes. Un des rares personnages d'autorité avec le commissaire de police à avoir de telles relations directes. Je suis également au titre de

vice-président du Tribunal de Grande Instance, président du Conseil départemental d'accès au droit. Pour compléter cette légitimation d'un discours public, je rappellerai que j'ai eu la chance de participer aux travaux d'élaboration de la loi la loi – je vise la loi du 6 juin 1984 sur les droits des familles et des enfants dans leurs rapports avec l'ASE sous l'autorité de Mme Georgina Dufoix. J'ai pu ensuite participer à de nombreux travaux publics sur la délinquance, l'adoption ou la filiation. Bref, je revendique une parole publique d'acteur et de responsable."

De l'amour au respect (écrit en 1989)

Dix ans auront donc été nécessaires pour adopter la convention des Nations unies sur les droits de l'enfant. Certes, des compromis se sont imposés pour réunir les meilleures chances d'obtenir la ratification de vingt États nécessaire à son entrée en application. Pour autant - et on ne manquera pas de le constater au fil des temps, tellement elle est riche dans sa philosophie et ses dispositions - la convention apparaît bien comme le texte de référence des prochaines décennies. Elle est dominée par cette idée simple, et pourtant tellement nouvelle au regard de l'histoire, que l'enfant est d'abord un être humain. A ce titre, il doit jouir d'une protection renforcée et de prestations spécifiques justifiées par sa vulnérabilité, mais d'abord bénéficiaire de tous les droits et libertés fondamentales : les droits de l'homme ne visent pas que les adultes. Personne ne s'offusquera que l'enfant mineur de dix-huit ans doive être respecté dans son intégrité physique et protégé contre les violences de toutes natures - y compris celles qui ne se justifient que par des motifs culturels - quand on sait ce que des centaines de millions d'enfants endurent quotidiennement sur la planète. En revanche, les articles consacrant la liberté d'expression individuelle ou collective et, plus encore, parce que première, la liberté de pensée et d'opinion des enfants nous déroutent plus car ils contiennent un autre regard sur l'enfance. Au point que l'on peut se demander s'il existe encore un état de minorité. Ne s'engage-t-on pas dans une voie où ces enfants sacrés rois supporteraient plus de responsabilités qu'ils ne peuvent réellement en porter ? Ainsi, les États signataires devront garantir à l'enfant "le droit d'exprimer son opinion sur toutes les questions l'intéressant" (art. 12). "L'enfant a droit à la liberté d'expression" (art. 13-1). Elle affirme que "les États parties respectent le droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et de religion" (art. 14-1), pour ajouter : "La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut être soumise qu'aux seules restrictions qui sont prescrites par la loi et qui sont nécessaires pour préserver la sûreté publique, l'ordre public, la santé et la moralité publiques, ou les libertés et droits fondamentaux d'autrui" (art. 14-3), et de conclure sur ces points : "Les États parties reconnaissent les droits de l'enfant à la liberté d'association et à la liberté de réunion publique". Admettre que l'enfant puisse avoir son mot à dire sur ce qui le concerne, s'exprimer individuellement ou collectivement sans avoir à demander une autorisation préalable et sans se voir opposer de veto est bien une inversion de l'ordre des choses. Imagine-t-on des enfants décrivant, dans un livre ou une émission de radio, la dure condition de l'élève-travailleur ou encore des jeunes créant des mouvements dans lesquels il n'y aurait que des mineurs, des adhérents au président ? L'enfant est donc tenu, a priori, non seulement comme un être capable d'affects, mais aussi d'une réflexion et d'une expression propres. Jusque-là, on le tenait pour un être fragile qu'il fallait protéger contre lui-même et surtout contre autrui. Bien sûr, soyons réalistes, des enfants ne manqueront pas de subir des influences négatives : bien évidemment, certains déraperont, comme dans l'exercice de toute liberté ; ils devront alors rendre compte humainement, pénalement ou civilement, mais comme enfant mineur, c'est-à-dire en bénéficiant d'un système adapté. N'est-ce pas le prix à payer pour leur donner les meilleures chances d'accéder progressivement à une pleine responsabilité civile, sociale et civique ? S'il faut rassurer les parents, rappelons que leur propre responsabilité ne sera pas engagée s'ils démontrent ne pas avoir commis de faute dans l'éducation ou la surveillance de leur enfant (art. 1384 du code civil). La vraie responsabilité des adultes restera bien en amont. La convention réaffirme le rôle premier des parents dans l'éducation et l'orientation de l'enfant (art. 18). La charte des droits de la famille adoptée par l'Union des associations familiales le 10 juin 1989 ne dit pas autre chose. La France, par la voix du président de la République, ayant annoncé publiquement le 10 juin dernier qu'elle signera et ratifiera rapidement ce texte,

une adaptation de nos textes internes s'imposera. Le gouvernement, sous la responsabilité de Mme H. Dorlhac de Borne, secrétaire d'État chargée de la famille, s'est engagé dans cette voie, qui passe d'abord par une mise à plat de nos textes en référence à la convention. Déjà, le Conseil d'État, dans un rapport remis en mai dernier, proposait au gouvernement de reconnaître une réelle liberté d'expression et une défense aux enfants en justice dans toutes les situations où ils sont en jeu. Mais la loi, nul n'en doute, ne suffira pas. A chacun, il appartiendra, à la maison, à l'école, dans la cité, de réviser ses attitudes et notamment de préparer les enfants à se saisir de leurs droits et d'intégrer les responsabilités qui en découlent. Les parents et les pédagogues privilégient déjà une démarche d'éveil et de responsabilisation des enfants au quotidien. Nous n'en sommes plus à opposer les droits des enfants à ceux des parents. Notre devoir d'éducation doit nous conduire à les préparer à l'exercice de leurs responsabilités qui, au fur et à mesure de leur développement, prendra plus d'ampleur, mais dans le même temps à exercer les nôtres. Les rapports adultes-enfants ne sont déjà plus fondés sur le pouvoir hiérarchique, mais sur la capacité et l'autorité que reconnaissent les uns envers les autres ; cette capacité étant désormais partagée, même si elle n'est pas égale. Il ne suffira plus d'aimer les enfants - et, si certains enfants manquent d'affection, d'autres en débordent au point d'en étouffer ; il faudra encore les respecter dans leur personne, leurs pensées, voire leurs initiatives. Respectés, les enfants seront moins fréquemment maltraités. En contrepartie, ils pourront mieux se préparer à une pleine vie familiale et sociale... Et, après tout, n'est-ce pas ce que nous affirmions quotidiennement comme relevant de notre rôle d'adulte ? En d'autres termes, par-delà l'affirmation de droits nouveaux, c'est bien à une démarche culturelle qu'invite cette convention. Elle offre simplement un cadre juridique, donc politique. Beau pari, difficile certes et qui ne manquera pas d'ouvrir de vrais débats.

© Jean-Pierre Rosenczveig, magistrat, Directeur de l'institut de l'enfance et de la famille, in *Le Monde* du 22 novembre 1989, p. 2, diffusé sur le site web de JPR
Jean-Pierre Rosenczveig est également président d'une association : DEI-France

Défense des Enfants International est une ONG (Organisation Non Gouvernementale) fondée en 1979 dans l'objectif de contribuer à l'écriture du projet de Convention Internationale sur les Droits de l'Enfant (CIDE). Depuis que la convention a été adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU (20 novembre 1989), DEI s'est fixé la tâche de veiller à l'application de celle-ci. Elle dispose d'une cinquantaine de sections nationales – dont DEI-France pour notre territoire. DEI-France compte une centaine d'adhérents (juristes, travailleurs sociaux, enseignants, communes, etc.) dont la préoccupation est "l'application de toutes les dispositions de la Convention quand souvent tel mouvement privilégie l'un ou l'autre pan du traité international".

La carte d'identité du livre

1- Note :

Titre du livre :

Nom de l'auteur :

Editeur :

2- Après avoir lu le texte de la 4ème de couverture, réponds aux questions suivantes :

a) Est-ce une histoire vraie ?

b) A quel siècle appartient cette histoire ?

c) Quel âge ont les enfants dans cette histoire ?

d) Quel sera le sort réservé à ces enfants ?

.....

.....

e) A qui appartient l'île du Levant ?

f) Quel personnage historique est cité ?

g) Quels sont les noms des autres personnages ? Qu'apprend-on sur eux ?

.....

.....

.....

h) Que vont-ils former ensemble ?

.....

3- Qu'a voulu dénoncer l'auteur à travers son roman ?

.....

4- Comment lui est venue l'idée d'écrire ce roman ?

.....

.....

5- Il y a-t-il d'autres indices ?

.....

LES ENFANTS DE L'ÎLE DU LEVANT



Claude Gritti

JC Lattès

Claude Gritti

LES ENFANTS DE L'ÎLE DU LEVANT

JC Lattès

« L'histoire vraie et la part d'imaginaire entraînent le lecteur vers un univers poignant digne des *Misérables*. »
Nice-Matin

En février 1861, un convoi d'une soixantaine d'enfants de cinq à vingt et un ans sort de la prison de La Roquette à Paris. Leur destination : la plus sauvage et la plus belle des îles d'Or, Le Levant. Ils seront les premiers pensionnaires de la « colonie agricole » de Sainte-Anne dont le propriétaire est le comte de Pourtalès. En autorisant les bagnes privés pour mineurs, l'empereur Napoléon III entend débarrasser les villes et les campagnes des innombrables gavroches, vagabonds et orphelins qui les peuplent.

Il y a là Jean Devillaz, un solide savoyard qui a fui les sévices de son oncle ; Théo Gruner, matelot depuis l'âge de huit ans et arrêté à l'occasion d'une bagarre sur le port de Marseille ; Roncelin, apprenti forgeron ; Beaumais, un jeune aventurier belge ...

Ensemble, ils vont constituer la bande des « Vulnérables » qui défendra les plus jeunes et les plus fragiles.

Ensemble, ils vont survivre aux brimades, privations, muineries et évasions qui se succéderont jusqu'à leur libération.

En s'appuyant sur les archives de l'époque et à travers un récit plein de rebondissements, Claude Gritti a reconstitué l'histoire du plus terrible et du plus émouvant des bagnes, celui pour enfants de l'île du Levant.

Fils d'un marchand de bois et charbon du Lavandou, Claude Gritti est passionné par la pêche et par les îles d'Or. Un jour, au Levant, il découvre le cimetière du bagne. Une centaine de jeunes forçats y reposent. Tout comme la stèle qu'il leur a érigée, ce livre leur rend hommage.

7,50 € prix valable France

ISBN 978-2-7096-3423-6



9 782709 634236

09-06-45-4542-2
Photo © AKG Paris
et peinture d'Albert Marquet,
Paysage du midi © JOSSE
Maquette : Didier Thomonier

Nom :

Prénom :

1) Tape l'adresse suivante :

<http://www.avignon-et-provence.com/tourisme-var/iles-porquerolles-port-cros-levant>

2) En t'aidant des informations du site, complète la fiche

3) Insère à la fin de ta fiche, une photo de l'Ile du Levant, où tu vois des bruyères.



La légende des îles d'Or



La légende, rapportée par l'écrivain, raconte que les filles du Prince, seigneur respecté, étaient des exceptionnelles. Leur incomparable faisait la fierté de leur père. Un jour, alors qu'elles se baignaient au large du rivage, des voiles de apparurent à l'horizon.

Leur père, conscient du danger, les supplia de revenir au plus tôt vers la côte, mais les malheureuses étaient trop Désespéré, le père adressa une aux, leur demandant d'éviter le rapt de ses filles. Le ciel entendit ses plaintes : alors qu'elles allaient être empoignées, les quatre filles du prince Olbianus sentirent leurs membres se raidir, puis se figer.

Elles furent changées en : les trois princesses les plus éloignées formèrent les îles, tandis que la plus près du rivage, tendant déjà vers lui ses bras éplorés, devint la Presqu'île de Giens. On dit que ces îles ont conservé l'époustouflante beauté des princesses...



LITTÉRATURE : Les enfants de l'île du Levant						
Éléments du socle commun	Utiliser l'outil informatique pour s'informer, se documenter					
Compétence	Effectuer des recherches, avec l'aide de l'adulte, dans des ouvrages documentaires (livres ou produits multimédia).					
Objectifs	* saisir une adresse internet et naviguer sur un site					
	* consulter un document à l'écran					
	* identifier et trier des informations dans un document					
Organisation	Durée	Matériel	Déroutement			
Groupe de 2 élèves	30'	1 ordi	* Mise en situation			
			- rappeler les caractéristiques de la 1ère de couverture travaillées lors de la séance précédente.			
			- description des 2 éléments qui apparaissent de manière distincte : la photo et le paysage de fond.			
			- on rappelle qu'il s'agit de l'œuvre de l'artiste Albert Marquet.			
			* Phase de recherche			
			Chaque binôme dispose d'une fiche à compléter			
			1) Tape l'adresse internet suivante : http://www.impressionism-art.org			
			2) A l'aide des indices suivants, complète le questionnaire.			
			La peinture représentée sur le livre appartient au courant artistique : "Le Fauvisme"			
			Il y a trois œuvres de cet auteur sur le site. Nomme l'auteur de cette peinture : MARQUET Albert En quelle année est né le peintre ? 1875 En quelle année est-il mort ? 1947			
Complète la carte d'identité de l'œuvre : nom du tableau : Paysage du midi dimensions du tableau : 65 cm x 82 cm technique utilisée : huile année de création de l'œuvre : 1906						
3) <u>Décris cette peinture</u>						
Paysage côtier, où on voit en premier plan, des buissons et la mer. On peut également voir une très longue plage et quelques maisons.						
la 1ère de couverture						
4) <u>Observe la photo qui se trouve sur la première de couverture et décris-la.</u> Trois enfants qui semblent sur le départ, l'air triste.						
5) <u>A ton avis pourquoi l'auteur a-t-il associé cette photo et la peinture ?</u> Opposition entre le paysage du sud, très beau et coloré et l'air de ces enfants un peu triste sur la photo, représenté par l'absence de couleur.						
* Mise en commun et correction						
collective	10'		La maîtresse relève les différentes propositions des élèves au tableau.			
Laurence Foudrin- Béatrice Pavédy						

Les enfants de l'île du Levant

1) Tape l'adresse internet suivante : <http://www.impressionism-art.org>

2) A l'aide des indices suivants, complète le questionnaire

La peinture représentée sur le livre appartient au courant artistique " Le Fauvisme".

Il y a trois œuvres de cet auteur sur le site.

Nomme l'auteur de cette peinture :

En quelle année est né le peintre ?

En quelle année est-il mort ?

Complète la carte d'identité de l'œuvre

Nom du tableau :

Dimensions du tableau :

Technique utilisée :

Année de création de l'œuvre :

3) Décris cette peinture

.....

.....

.....

.....

4) Observe la photo qui se trouve sur la première de couverture et décris-la.

.....

.....

.....

.....

5) A ton avis pourquoi l'auteur a-t-il associé cette photo et la peinture ?

.....

.....

.....

.....

Poésie et musique « La chasse à l'enfant »
Auteurs : Jacques Prévert et Joseph Kosma.
Interprète : Marianne Oswald.

La chanson est surtout une grosse colère de Jean Jacques Prévert.

Chanson de Jacques Prévert et Joseph Kosma

Interprétée par Marianne Oswald.

Né en 1900, mort en 1977, Jacques Prévert, avant de donner son nom à une quantité de collèges et de groupes scolaires, n'aura pas fait beaucoup d'études. C'est muni de son certificat d'étude que Prévert découvre l'amour de la lecture, se lance dans le théâtre, fréquente le mouvement surréaliste, écrit de très nombreux scénarii de films avant de se consacrer à la poésie.

C'est effectivement sous le coup de la colère que Prévert écrit en 1934 la chanson « la chasse à l'enfant ».

Joseph Kosma en écrira la musique. Joseph Kosma est surtout connu pour être l'auteur de la musique de la chanson « les feuilles mortes ». D'origine hongroise, élève de Bela Bartok, Kosma s'installe d'abord à Berlin, puis en 1933, date de l'arrivée d'Hitler au pouvoir vient se fixer en France où il rencontre Prévert.

Marianne Oswald : Née en 1901 à Sarreguemines, alors ville allemande, de parents juifs polonais, c'est d'abord en Allemagne et dans les cabarets berlinois que Marianne Oswald commence sa carrière. Opérée de la gorge, elle en gardera une voix rauque. En 1931, fuyant l'Allemagne gangrenée par la montée du parti nazi, elle s'installe à Paris. Sa voix, son style « parlé-chanté », son registre virulent prend parfois à rebrousse poils le public qui n'est pas toujours tendre avec elle. Dans ces circonstances, elle rencontre Prévert qui la soutient. Elle s'exile aux USA pendant la durée de la guerre puis revient en France où elle poursuit une carrière d'actrice. Elle meurt en 1985.

C'est à un évènement qui se produit à Belle île en mer dans l'été 1934 que se rapporte cette chanson. A l'époque, les prisons pour enfants, bagnes pour mineurs et autres maisons de correction ou de redressement sont monnaie courante en France. Pour un délit, un conflit avec les parents, avec une famille d'accueil pour les enfants de l'assistance publique, la justice et l'état n'hésitaient pas à envoyer des mineurs, parfois très jeunes dans des centres qui tenaient plus de la prison que de la « rééducation ». Marie Rouanet a écrit un très beau livre sur ce thème : « Enfants du bagne »

Ces centres sont souvent des zones de non droit, de brimades et d'humiliation que l'on aurait de la peine à imaginer aujourd'hui. Dans l'été 1934, suite à un incident, 55 pensionnaires s'évadent du centre. Le directeur lance un appel à la population en promettant une récompense de 20 francs à qui aidera la police à rattraper les évadés. L'engouement peu glorieux mis par « les honnêtes gens » à cette « chasse à l'enfant » provoque la réaction de Jacques Prévert qui, d'une traite, écrit le poème qui servira de texte à la chanson.

On trouvera beaucoup de renseignements sur le centre de Belle île en mer sur le site suivants :

<http://www.bzh-explorer.com/spip.php?article456>

Pour la petite histoire on notera que le centre change de nom en 1940 devenant un IPES « Institut public d'éducation surveillée ». A la libération il accueille des jeunes miliciens mineurs, coupables de collaboration. Le centre sera définitivement fermé en 1977.

La chasse à l'enfant de Jacques Prévert/ 1934

Bandit ! Voyou ! Voleur ! Chenapan !

Au-dessus de l'île, on voit des oiseaux
Tout autour de l'île il y a de l'eau

Bandit ! Voyou ! Voleur ! Chenapan !

Qu'est-ce que c'est que ces hurlements

Bandit ! Voyou ! Voleur ! Chenapan !

C'est la meute des honnêtes gens
Qui fait la chasse à l'enfant
Il avait dit J'en ai assez de la maison de redressement
Et les gardiens à coup de clefs lui avaient brisé les dents
Et puis ils l'avaient laissé étendu sur le ciment

[...]

C'est la meute des honnêtes gens
Qui fait la chasse à l'enfant
Pour chasser l'enfant, pas besoin de permis
Tous les braves gens s'y sont mis
Qu'est-ce qui nage dans la nuit
Quels sont ces éclairs ces bruits
C'est un enfant qui s'enfuit
On tire sur lui à coups de fusil

Bandit ! Voyou ! Voleur ! Chenapan !

Tous ces messieurs sur le rivage
Sont bredouilles et verts de rage

Bandit ! Voyou ! Voleur ! Chenapan !

Rejoindras-tu le continent rejoindras-tu le continent

Au-dessus de l'île on voit des oiseaux
Tout autour de l'île il y a de l'eau.

On trouvera une interprétation de la chanson par Marianne Oswald sur le site suivant, une occasion de rendre hommage à son talent trop méconnu.

<http://www.youtube.com/watch?v=wsmWcBkFDRY&feature=related>

Curieusement cette chanson a été récemment reprise par des groupes beaucoup plus actuels.

Ci-joint deux versions :

Par les Skalopes :

<http://www.youtube.com/watch?v=gkcb58FYLwA&feature=related>

Par Yaka :

http://www.youtube.com/watch?v=ZeG4y3_x1s4&feature=related

En 2006, le film « les vauriens » de Dominique Ladoge revient sur les événements de 1934 à Belle île en Mer.

<http://www.acgrenoble.fr/lycee/vincent.indy>

Liens Internet :

*Vocabulaire: fiches pédagogique autour de « la peur » www.lerobert.com/good.pdf

*Musique : La classification des voix en chant <http://www.jmf-franche-comte.fr/ressources-pedagogiques>

*Education civique : Droit des enfants : www.defenseurdesenfants.fr/pdf/MiniKit.pdf

*Histoire : « Ils sortiront des hommes ».

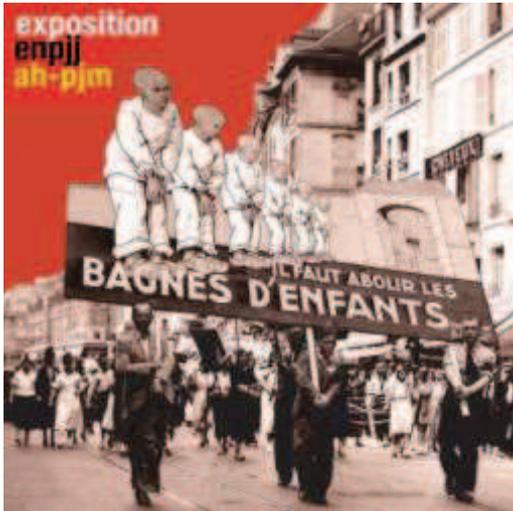
Les enfants du pénitencier de l'Îlet à Guillaume (île de la Réunion) 1864-1879 par **Bruno MAILLARD**

<http://www.criminocorpus.cnrs.fr/article673.html>

*Arts visuels:

- <http://www.mba.caen.fr/activites/scolaires/dossier/2011PedagoExpoMunch.pdf>

- Exposition :



*

www.bagnesdenfants.info

Education Musicale – Fiche pour l’enseignant

Chant plage 1 « Pour aller à Toulon »

Proposition de démarche :

1. Lire les questions avec les enfants, expliquer les mots qu’ils ne connaissent pas puis passer l’extrait une fois. Ils doivent répondre aux questions 1 et 2.

Vocabulaire : expliquer le mot **a capella**.

2. Après avoir répondu à la question 2, expliquer aux élèves qu’on entend des bruits de pas parce que les enfants vont à Toulon. Le chant décrit leur voyage et les différentes étapes qu’ils franchissent.
3. Proposer aux enfants de frapper les pas sur différentes parties du corps (mains, cuisses, tête, pieds...). Attention de bien écouter la musique pour ne pas accélérer...
Quand les élèves auront frappé sur la musique, ils pourront répondre à la question 3.

S’ils ont du mal à répondre, demander à un enfant de marcher seul sur la musique et les autres élèves observent s’il marche lentement, modérément ou rapidement.

Vocabulaire : expliquer le mot **tempo**.

4. Réécouter l’extrait en entier pour répondre à la question 4. Donner le texte aux enfants et expliquer le contenu.
5. Ecouter en suivant le texte puis répondre à la question 5.
6. Pour répondre à la question 6 : trouver le caractère d’une musique, c’est comme chercher le caractère d’une personne. Elle est timide, agitée, dynamique, gaie...

Chaque enfant peut avoir choisi un mot différent, cette question fait référence à ce qu’il a ressenti donc c’est subjectif. Par contre, il doit justifier son choix en parlant de ce qu’il a entendu au niveau musical.

Proposition de corrections aux questions :

1. Dans cet extrait, tu vas entendre un chant.
Par qui est chanté ce chant ? *Par des enfants a capella*
2. Entends-tu autre chose que le chant ? *des bruits de pieds qui marchent*
3. Trouves-tu que cet extrait est lent, moyen ou rapide ? *Rapide*
4. Le chant est divisé en plusieurs couplets, combien en comptes-tu ? 5
Comment le sais-tu ? Que se passe-t-il entre deux couplets ? *Les enfants arrêtent de chanter, on entend uniquement les bruits de pas.
Chaque couplet possède la même mélodie.*
5. Pour le dernier couplet, le convoi d’enfants s’éloigne de plus en plus.
Comment le sais-tu ? *Le son est de moins en moins fort.*
6. Quel caractère peux-tu donner à cet extrait ? *déterminé, dynamique.*
Peux-tu expliquer pourquoi ? *la musique est rythmée (on a souvent le même rythme), plutôt répétitive, le tempo est rapide, la mélodie facilement mémorisable.*

Fiche élève - Musique

« Pour aller à Toulon » Isabelle Aboulker- Les enfants du Levant

Lire puis répondre aux questions après avoir entendu l'extrait musical :

1. Dans cet extrait, tu vas entendre un chant.

Par qui est chanté ce chant ?

2. Entends-tu autre chose que le chant ?

3. Trouves-tu que cet extrait est lent, moyen ou rapide ?

4. Le chant est divisé en plusieurs couplets, combien en comptes-tu ?

Comment le sais-tu ? Que se passe-t-il entre deux couplets ?

.....

5. Pour le dernier couplet, le convoi d'enfants s'éloigne de plus en plus.

Comment le sais-tu ?

6. Quel caractère peux-tu donner à cet extrait ?

Peux-tu expliquer pourquoi ?

Vocabulaire :

Le **tempo** désigne la vitesse de la musique. Il est écrit au début de la partition, il nous sert aussi pour interpréter le morceau. Le tempo est écrit en italien le plus souvent, ici le compositeur a noté : *Tempo giusto*. Il faut trouver le tempo adapté au caractère de la musique. Pour nous aider, il a aussi noté 126 : vitesse donné par le métronome.

A capella : Terme utilisé pour désigner une pratique vocale sans accompagnement instrumental.

Anne Gaëlle BADUEL
Professeur de formation musicale au Conservatoire Région Réunion

Projet musique 2012

Lydie GERAUD et Thierry BOYER

Dossiers complémentaires : www.cpem974.re

Pour inscrire sa classe

Contact : lydie.geraud@ac-reunion.fr

thierry.boyer@ac-reunion.fr